



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



# LE PERMIS A POINTS

**Année 2007**

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES  
SOUS-DIRECTION DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES  
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉGLEMENTATION ROUTIÈRES

---

15 avril 2008

# Sommaire

---

<b>Vue d'ensemble</b> .....	1
<b>Infractions les plus souvent commises</b> .....	12
<b>Permis à points et mortalité routière</b> .....	14
<b>Permis à points en Europe</b> .....	16
<b>Bilans départementaux</b> .....	19
<b>Tableaux statistiques</b> .....	35
<b>Aspects méthodologiques</b> .....	59

# Vue d'ensemble

---

<b>L'évolution du système du permis à points</b> .....	2
<b>Les nouvelles dispositions réglementaires</b> .....	4
<b>Evolution et nature des infractions commises</b> .....	6
<b>Classification pénale</b> .....	7
<b>Typologie des retraits de points</b> .....	8
<b>Typologie des conducteurs sanctionnés</b> .....	9
<b>Permis de conduire invalidés</b> .....	10
<b>Rétablissement du nombre initial de points</b> .....	11

## L'évolution du système du permis à points



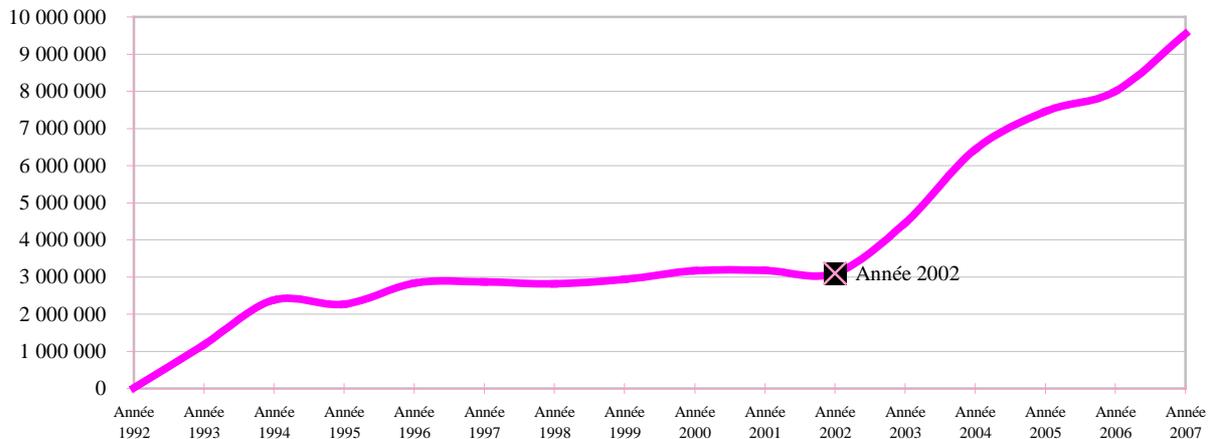
Le système du permis à points en France a été institué par la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions et appliqué à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1992.

Il constitue un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière et fait partie intégrante du système de formation et de suivi de l'évolution des attitudes au volant de nos concitoyens.

En 2002, la politique de sécurité routière, vigoureuse et volontariste a conduit à la prise de mesures visant à renforcer dès 2003 les sanctions à l'encontre des conducteurs infractionnistes.

A l'examen du graphique ci-dessous, on constate que depuis la création du système du permis à points, la courbe du nombre de points retirés progresse régulièrement sans connaître de variation heurtée jusqu'en 2002 où la tendance s'accélère de manière importante, en raison notamment du déploiement du contrôle/sanction automatisé :

Nombre de points retirés



Si en 2002, 1 210 169 infractions ont été sanctionnées d'un retrait de points, ce chiffre passe à 5 866 802 en 2007, soit cinq fois plus en cinq ans.

Par ailleurs, sur l'ensemble de l'année 2007, le nombre de tués sur les routes recule de 2 %. Il s'agit de la sixième année consécutive de baisse, soit une diminution de 40 % du nombre de personnes tuées en cinq ans<sup>1</sup>.

La mise en œuvre du permis à points depuis près de 14 ans en France, dans le cadre d'une politique volontaire de lutte contre l'insécurité routière, a indéniablement contribué à la diminution du nombre des victimes d'accidents de la route.

<sup>1</sup> Conférence de presse du 9 janvier 2008 de M. Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.

Dossiers traités	Infractions traitées	Points retirés	Dossiers de permis de conduire au solde nul	Dossiers de permis de conduire au capital initial de points rétabli
------------------	----------------------	----------------	---	---

Année 1992 (2ème semestre)	7 943	8 112	19 117	-	-
Année 1993	394 971	402 917	1 176 621	603	-
Année 1994	782 383	803 712	2 387 492	3 295	-
Année 1995	803 857	823 055	2 266 143	5 213	49 408
Variation 95/94	+ 3%	+ 2%	- 5%	+ 58%	-
Année 1996	1 011 674	1 030 879	2 837 280	8 443	471 441
Variation 96/95	+ 26%	+ 25%	+ 25%	+ 62%	+ 854%
Année 1997	1 046 764	1 067 685	2 876 246	10 387	635 532
Variation 97/96	+ 3%	+ 4%	+ 1%	+ 23%	+ 35%
Année 1998	1 043 442	1 064 921	2 821 563	11 055	593 129
Variation 98/97	- 0,3%	- 0,3%	- 2%	+ 6%	- 7%
Année 1999	1 103 179	1 124 419	2 940 562	10 548	789 827
Variation 99/98	+ 6%	+ 6%	+ 4%	- 5%	+ 33%
Année 2000	1 204 372	1 226 267	3 175 619	11 758	779 656
Var. 2000/1999	+ 9%	+ 9%	+ 8%	+ 11%	- 1%
Année 2001	1 214 175	1 236 654	3 180 578	13 410	768 398
Var. 2001/2000	+ 1%	+ 1%	+ 0,2%	+ 14%	- 1%
Année 2002	1 187 101	1 210 169	3 100 966	13 601	847 126
Var. 2002/2001	- 2%	- 2%	- 3%	+ 1%	+ 10%
Année 2003	1 660 016	1 685 560	4 458 497	20 967	896 167
Var. 2003/2002	+ 40%	+ 39%	+ 44%	+ 54%	+ 6%
Année 2004	2 527 679	2 550 501	6 442 669	39 413	832 298
Var. 2004/2003	+ 52%	+ 51%	+ 45%	+ 88%	- 7%
Année 2005	3 572 806	3 590 254	7 461 475	54 242	815 952
Var. 2005/2004	+ 41%	+ 41%	+ 16%	+ 38%	- 2%
Année 2006	4 477 798	4 493 154	8 000 105	68 866	1 140 305
Var. 2006/2005	+ 25%	+ 25%	+ 7%	+ 27%	+ 40%
Année 2007	5 852 653	5 866 802	9 547 017	88 698	1 431 057
Var. 2007/2006	+ 31%	+ 31%	+ 19%	+ 29%	+ 25%

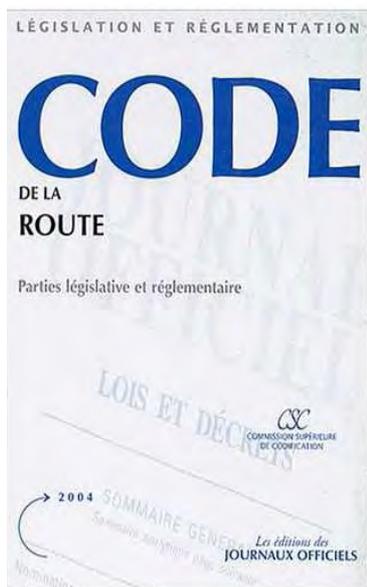
Les décisions de retraits de points sont enregistrées dans les dossiers informatiques des conducteurs répertoriés dans l'application réglementaire Système national des permis de conduire (SNPC), placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur (service du Fichier national des permis de conduire).

En trois ans, de 2005 à 2007, 13 903 257 infractions entraînant un retrait de points ont été enregistrées, soit autant que de 1992 à 2004 (13 ans) : 13 987 556.

Le tableau ci-dessous retrace cette évolution et décrit en parallèle l'évolution des effectifs du Fichier national des permis de conduire.

	2000	2007	Evolution
Nombre d'infractions traitées	1 226 267	5 866 802	+ 378 %
Agents en poste au FNPC	50	49	- 2 %

## Les nouvelles dispositions réglementaires



En application des décisions prises lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 8 novembre 2006, le Parlement a adopté plusieurs mesures relatives au permis à points. Elles visent principalement à améliorer l'information du conducteur sur l'état de son capital de points (I), d'anticiper les démarches en vue d'obtenir un nouveau permis de conduire (II), à encourager l'attitude citoyenne des conducteurs pendant la période probatoire du permis de conduire (III) et à faciliter la récupération de points par les conducteurs respectueux des règles (IV).

Ces mesures, qui ont été codifiées au code de la route résultent pour l'essentiel de :

- *La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article 23),*
- *Le décret n° 2007-753 du 9 mai 2007 relatif au permis de conduire et modifiant le code de la route.*

### I Le téléservice « Télépoints »

Partant du constat qu'un nombre important de conducteurs ne connaissait pas exactement le nombre de points affectés à leur permis de conduire, le Gouvernement a décidé la création d'un site Internet permettant aux conducteurs de consulter leur solde de points.

Le téléservice « Télépoints », accessible exclusivement depuis le site Internet du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales ([www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)), a été mis en service le 3 juillet 2007.

Pour garantir la confidentialité des informations relatives au nombre de points du permis de conduire et satisfaire aux exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), l'accès de chaque conducteur à son dossier ne peut se faire qu'après son identification au moyen de son numéro de permis de conduire (identifiant) et d'un code confidentiel sécurisé.

Ces codes sont délivrés selon les modalités suivantes :

- depuis le 2 juillet 2007, ils sont systématiquement délivrés par les préfetures et les sous-préfetures à l'occasion de toute démarche relative au permis de conduire ;
- ils sont également délivrés par les préfetures et les sous-préfetures aux conducteurs qui en font la demande, par courrier ou en se présentant sur place.

Il convient néanmoins de souligner, que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, ces codes sont également apposés systématiquement sur les lettres envoyées en recommandé par le service du fichier national des permis de conduire aux personnes dont le solde de points atteint ou franchit le seuil de 6 points ainsi qu'aux personnes titulaires d'un permis probatoire ayant commis une infraction entraînant le retrait de 3 ou de 4 points.

Ce dispositif a été mis en œuvre en application de l'article R.225-6 du code de la route et de l'arrêté ministériel du 27 juin 2007 modifié, autorisant la création d'un traitement automatisé dénommé « Télépoints » et modifiant l'arrêté du 29 juin 1992 portant création du système national des permis de conduire.

Depuis le 2 avril 2007, tout conducteur dont le capital de points du permis de conduire atteint ou franchit le seuil de 6 points en est informé par lettre recommandée, afin d'appeler tout particulièrement son attention sur cette situation. Ce courrier (référéncé « 48M »), établi par les services du ministère de l'intérieur, invite également l'intéressé à suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière en vue de la reconstitution de son capital de points. Près de 390 000 lettres 48M ont ainsi été éditées et expédiées entre le 2 avril et le 31 décembre 2007.

## **II Faciliter le retour au permis de conduire après une invalidation pour solde de points nul**

Aux termes de l'article 23 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, les conducteurs dont le permis de conduire est invalidé pour solde de points nul peuvent, dès la remise du titre invalidé au préfet, engager les démarches visant à obtenir un nouveau titre de conduite. Cette démarche n'était précédemment possible qu'à compter du début du cinquième mois suivant la date de remise du titre invalidé aux services préfectoraux. Le nouveau permis de conduire peut désormais être obtenu au terme d'un délai de 6 mois.

## **III Progressivité du permis probatoire**

Le titulaire d'un permis de conduire « probatoire » obtenu avant le 30 décembre 2007, voit le solde de ses points passer de 6 à 12 en une seule fois dans l'hypothèse où il n'a commis, pendant un délai de trois ans, aucune infraction entraînant un retrait de points. Ce délai est limité à deux ans pour les conducteurs novices qui ont préalablement suivi un apprentissage anticipé à la conduite (AAC).

En application de l'article L.223-1 du code de la route, dans sa rédaction issue de l'article 23 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le titulaire d'un permis de conduire « probatoire » obtenu à compter du 31 décembre 2007 voit, s'il n'a commis aucune infraction, le solde de ses points augmenter de 2 points au terme de chacune des trois années composant le délai probatoire. Pour les conducteurs ayant suivi l'AAC, l'acquisition progressive des points s'effectue sur deux ans, avec une augmentation de 3 points chaque année. Dans les deux hypothèses, toute infraction commise et enregistrée dans l'application Système National des Permis de Conduire interrompt l'acquisition progressive de points.

## **IV Reconstitution des points affectés à un permis de conduire**

Les différentes modalités de reconstitution des points affectés au permis de conduire sont fixées par l'article L.223-6 du code de la route :

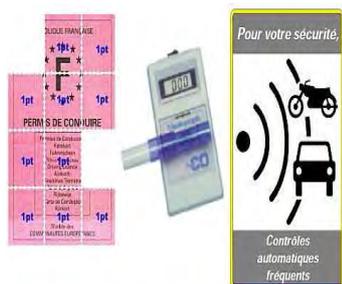
- soit en ne commettant pas d'infraction pendant une durée de trois ans à compter de la date à laquelle la dernière infraction a acquis un caractère définitif par le paiement de l'amende forfaitaire, l'émission du titre exécutoire de l'amende forfaitaire majorée, l'exécution d'une composition pénale ou la date de la condamnation devenue définitive après épuisement ou abandon des voies de recours ;
- soit en suivant un stage de sensibilisation à la sécurité routière, qui permet de récupérer 4 points dans la limite du plafond maximal de points affectés au permis de conduire, étant précisé que cette récupération de points ne peut avoir lieu qu'une fois tous les deux ans pour un même conducteur ;
- soit à l'expiration d'un délai de dix ans pour les points retirés du fait des contraventions des quatre premières classes à la condition que le permis de conduire n'ait pas été invalidé pendant ce délai ou n'ait pas fait l'objet d'une reconstitution du capital de 12 points.

En outre, l'article 23 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a modifié l'article L.223-6 du code de la route afin d'introduire une quatrième procédure de reconstitution des points affectés au permis de conduire. Cette nouvelle procédure intervient en complément des dispositifs existant de restitution de point précités, sans les modifier.

C'est ainsi que les conducteurs commettant une infraction entraînant le retrait d'un seul point (excès de vitesse inférieur à 20 km/h ou chevauchement d'une ligne blanche continue), pourront récupérer automatiquement ce point au terme d'un délai d'un an, à la condition qu'ils ne commettent pas d'infraction dans cet intervalle.

Cette disposition s'applique aux infractions ayant acquis un caractère définitif (par le paiement d'une amende forfaitaire, l'émission du titre exécutoire d'une amende forfaitaire majorée, par une condamnation judiciaire devenue définitive ou l'exécution d'une composition pénale) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Evolution et nature des infractions commises



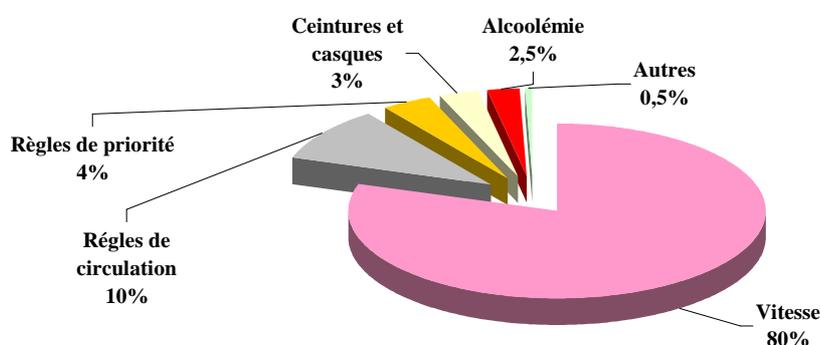
Barèmes des infractions avec retraits de points

Confirmant la tendance déjà constatée, l'année 2007 est marquée par la forte augmentation des excès de vitesse parmi les infractions ayant entraîné un retrait de points.

Ce pourcentage passe de 75 % à **80 %**. Ce qui en valeur absolue représente 4,6 millions d'excès de vitesse sanctionnés par un retrait de points en 2007.

Par rapport à l'année 2006, ce sont 1,3 million d'infractions supplémentaires qui ont été constatées soit une augmentation de **39 %**.

Cette évolution s'explique par la poursuite du déploiement du contrôle/sanction automatisé et notamment par la plus grande proportion de radars embarqués, plus opérationnels à long terme que les radars fixes très repérables par les automobilistes. Cela démontre également que les conducteurs demeurent encore très imprudents.



Infractions	Année 2006	Année 2007	Variation 2006/2007	Part 2006	Part 2007
<b>Vitesse</b>	3 368 101	4 683 550	+ 39%	75%	<b>80%</b>
<b>Règles de circulation</b>	488 447	564 504	+ 16%	11%	10%
<b>Règles de priorité</b>	247 207	246 975	- 0,09%	5%	4%
<b>Ceintures et casques</b>	233 674	203 370	- 13%	5 %	3%
<b>Alcoolémie</b>	138 231	149 158	+ 8%	3%	2,5%
<b>Autres <sup>1</sup></b>	17 494	19 245	+ 10%	1%	0,5%
<b>Total</b>	4 493 154	5 866 802	+ 31%	100%	100%

Les autres infractions commises entraînant une réduction du nombre de points dont l'augmentation est constatée sont : le non respect des règles de circulation, l'usage d'un téléphone mobile au volant, le franchissement d'une ligne continue et la circulation en sens interdit.

La part des infractions aux règles de priorité telles que le non respect d'un stop ou d'un feu rouge reste stable.

En revanche, le non respect du port de la ceinture de sécurité ou du casque sont en baisse notable (moins 30 000 infractions par rapport à 2006).

S'agissant de l'alcoolémie, si sa proportion parmi les infractions constatées diminue de 2,5 % en valeur relative, ce chiffre ne doit pas masquer l'augmentation réelle du nombre de conduite en état d'ivresse, (+ 8 %, plus 11 000 infractions).

<sup>1</sup> Il s'agit des infractions aux règles administratives, des délits de fuite et des dommages corporels.

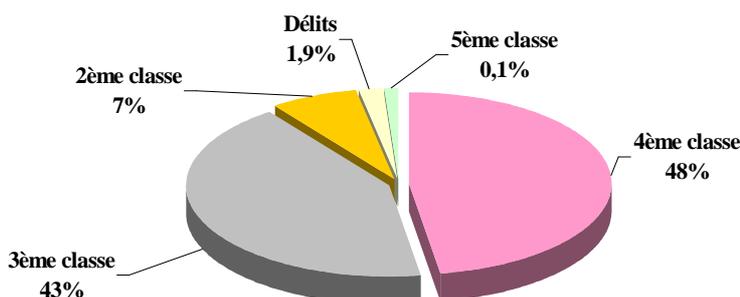
## Classification pénale



En cas de dépassement inférieur à 50 km/h, le conducteur encourt, l'amende prévue pour les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe. Toutefois, l'article R. 413-14, I, dans sa rédaction issue du décret n° 2004-1330 du 6 décembre 2004 relatif aux sanctions en matière de dépassement des vitesses maximales autorisées et modifiant le code de la route énonce que dans certains cas, l'amende encourue est celle prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe. Pour ce faire, deux conditions doivent être réunies : l'excès de vitesse est inférieur à 20 km/h et il est commis sur des voies où la vitesse maximale autorisée est plus importante que celle de droit commun. Ce déclassement contraventionnel de certains excès de vitesse vise à introduire une relative proportionnalité dans les sanctions encourues en ce domaine.

Concrètement, un excès de vitesse inférieur à 20 km/h au-delà de la vitesse maximale autorisée, dans les conditions ci-dessus évoquées, peut désormais être sanctionné d'une amende de 45 € contre 90 € auparavant<sup>1</sup>.

Cette évolution réglementaire a engendré un développement exponentiel des contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe ayant entraîné un retrait de points (+ 48 % entre 2006 et 2007) en raison une fois de plus de l'essor du dispositif du contrôle/sanction automatisé, qui s'avère le principal acteur du relevé de ces petits excès de vitesse.



Infractions par classe	Année 2006	Année 2007	Variation 2006/2007	Part 2006	Part 2007
4 <sup>ème</sup> classe	2 315 114	2 794 527	+21%	51%	48%
3 <sup>ème</sup> classe	1 707 804	2 530 496	+48%	38%	43%
2 <sup>ème</sup> classe	357 336	429 566	+20%	8%	7%
Délits	104 079	105 355	+1%	2%	1,9%
5 <sup>ème</sup> classe	8 821	6 858	-22%	1%	0,1%
<b>Total</b>	4 493 154	5 866 802	+31%	100 %	100%

Les contraventions de la 4<sup>ème</sup> classe demeurent majoritaires : 48 % (ceinture, feux rouge, vitesse). Elles sont en augmentation de 21 %.

Les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe progressent de 20 %, principalement l'usage du téléphone mobile au volant.

Les délits, (en majorité des conduites en état d'ivresse), progressent légèrement.

Les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe sont en régression. Il s'agit principalement des excès de vitesse de 50 km/h et au-delà.

<sup>1</sup> Du moins en cas d'amende forfaitaire.

## Typologie des retraits de points

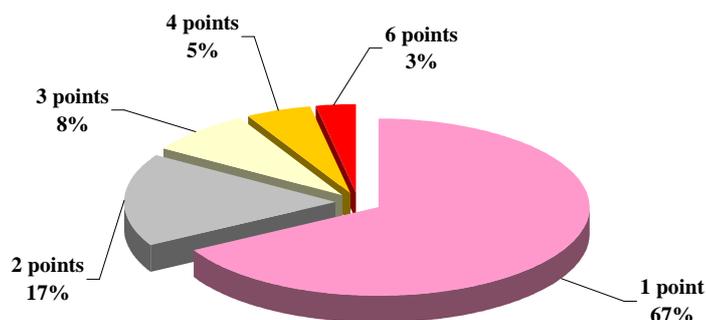


Seules deux infractions au code de la route font encourir un retrait de 1 point sur le permis de conduire :

- les dépassements de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée,
- le chevauchement d'une ligne continue.

Le chevauchement d'une ligne continue a entraîné en 2007, 10 383 infractions et les excès de vitesse inférieur à 20 km/h au-delà de la vitesse maximale autorisée, 3 900 000 infractions. Le contrôle/sanction automatisé contribue largement au constat de ce deuxième type d'infraction :

60 % de retraits à 1 point en 2006 et **67 %** en 2007.

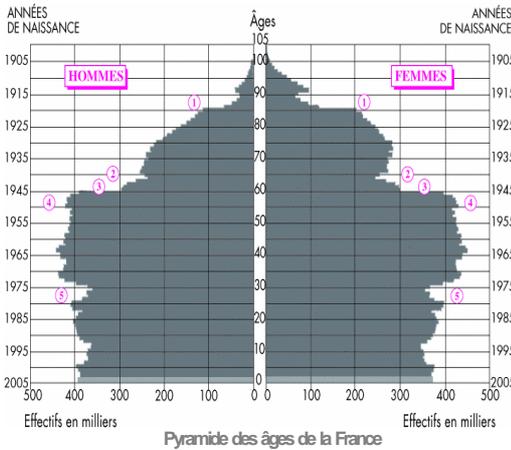


Infractions	Année 2006	Année 2007	Variation 2006/2007	Part 2006	Part 2007
à 1 point	2 678 742	3 910 198	+ 46%	60 %	<b>67%</b>
à 2 points	863 102	1 011 243	+ 17%	19 %	17%
à 3 points	488 240	470 782	- 4 %	11 %	8%
à 4 points	301 494	305 471	+ 1%	7 %	5%
à 6 points	161 576	169 108	+ 5%	3 %	3%
<b>Total</b>	4 493 154	5 866 802	+ 31%	100 %	100%

Les retraits à :

- 2 points, (usage du téléphone mobile au volant et excès de vitesse entre 20 et 30 km/h essentiellement), progressent et atteignent le million d'infractions bien que leur part relative diminue de 19 à 17 %.
- 3 points, (non-port de la ceinture de sécurité, excès de vitesse entre 30 et 40 km/h et non respect des distances de sécurité principalement), ces infractions sont en légère baisse, - 4 %.
- 4 points, (non respect d'un stop ou d'un feu rouge, excès de vitesse de 40 à 50 km/h), ces retraits de points progressent légèrement.
- 6 points, (excès de vitesse de plus de 50 km/h et alcoolémie), ce type d'infraction passe de 161 000 en 2006 à 169 000 en 2007 (+ 5 %).

## Typologie des conducteurs sanctionnés



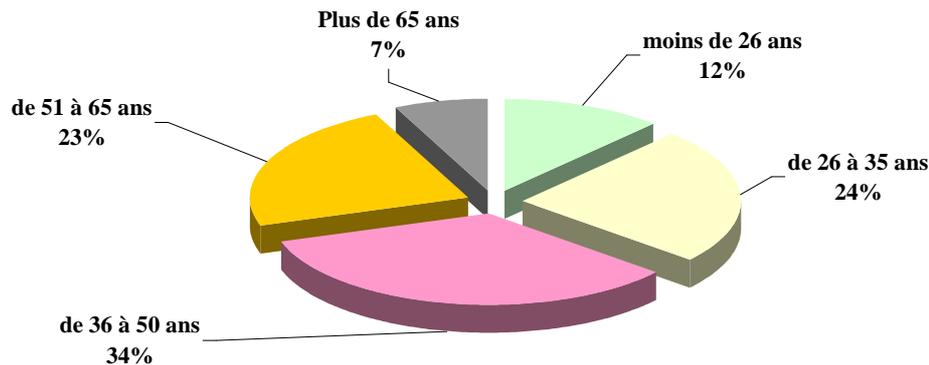
Comme les années précédentes, les hommes sont majoritairement concernés par les retraits de points (68 %). Cependant, la tendance est à la hausse pour les infractions commises par les femmes : 32 % en 2007 contre 30 % en 2006.

On constate que la proportion de conductrices concernées par un retrait de points augmente plus vite que celle des conducteurs.

Ainsi, l'augmentation des infractions constatées, commises par les femmes, est de + 37 % en 2007 et de + 28 % chez les hommes.

La part des dossiers concernant la tranche d'âge des moins de 26 ans continue à s'amenuiser : rappelons qu'elle était de 22 % en 2004 pour 12 % aujourd'hui !

Corrélativement, la part des dossiers traités concernant les plus de 50 ans progresse. Ils représentaient 19 % en 2004, 24 % en 2005 et 27 % en 2006. En 2007, ce pourcentage est de 30 %.



Dossiers	Année 2006	Année 2007	Variation 2006/2007	Part 2006	Part 2007
Moins de 26 ans	602 808	710 710	+18%	14%	12%
De 26 à 35 ans	1 091 057	1 404 204	+29%	24%	24%
De 36 à 50 ans	1 544 499	2 007 859	+30%	35%	34%
De 51 à 65 ans	955 034	1 314 467	+38%	21%	23%
Plus de 65 ans	284 400	415 413	+46%	6%	7%
<b>Total</b>	<b>4 477 798</b>	<b>5 852 653</b>	<b>+31%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Parmi les infractionnistes, la population des conducteurs âgés de plus de 65 ans connaît la plus forte progression : + 46 %.

Si la modification de la pyramide des âges liée au vieillissement de la population française semble être l'une des explications, la méthode consistant à désigner les grands-parents ou des proches (notamment des personnes âgées) en lieu et place des conducteurs, est un élément qui se confirme par rapport à 2006 ce qui affecte très sensiblement cette propension. En effet, l'examen des statistiques départementales ne confirme pas cette tendance dès qu'il s'agit de contrôles directs par les forces de l'ordre.

## Permis de conduire invalidés



Le nombre de permis invalidés pour défaut de points connaît une augmentation significative depuis 2002. Cette évolution tient à la fois à l'augmentation des contrôles routiers et au renforcement des barèmes de retraits de points.

Même si le nombre de conducteurs n'ayant plus de point reste relativement marginal (moins de 2 pour 1000 des conducteurs titulaires du permis de conduire en France), son évolution mérite une attention particulière.

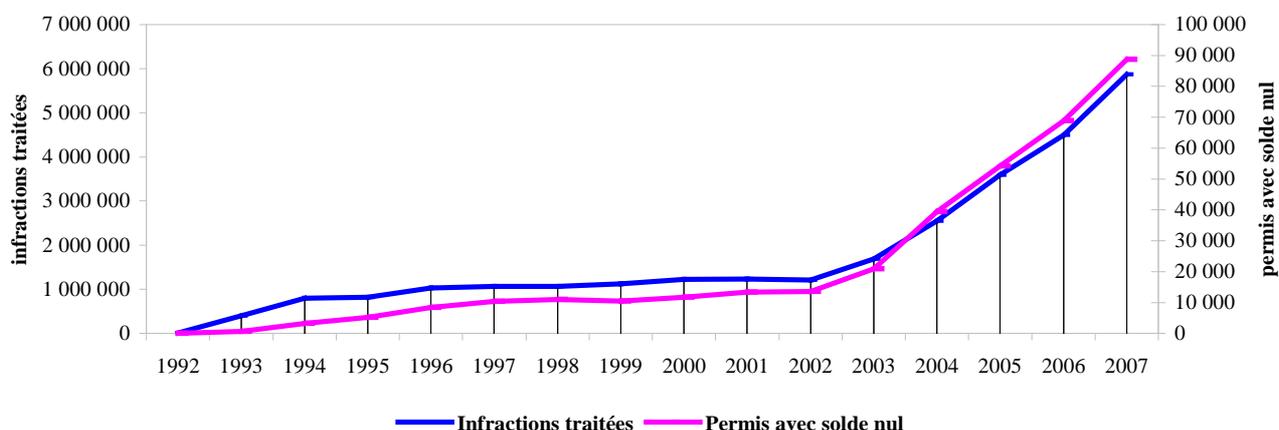
Au cours de l'année 2007, on compte 88 698 dossiers de permis de conduire invalidés pour solde de point nul, soit une augmentation de 29 % par rapport à 2006. Cette augmentation était de 27 % entre 2005/2006.

92 % des permis invalidés concernent des conducteurs.

Avec une progression de **54 %** par rapport à 2006, les conductrices sont en valeur relative davantage concernées par la perte de points sur leur permis de conduire que ne le sont les conducteurs.

Dossiers au solde nul de points	Année 2006	Année 2007	Variation 2006/2007	Part 2006	Part 2007
<b>Hommes</b>	64 749	82 355	+ 27%	94 %	<b>92 %</b>
<b>Femmes</b>	4 117	6 343	+ <b>54%</b>	6 %	8 %
<b>Total</b>	68 866	88 698	+ 29 %	100 %	100 %

Permis avec solde nul



## Rétablissement du nombre initial de points



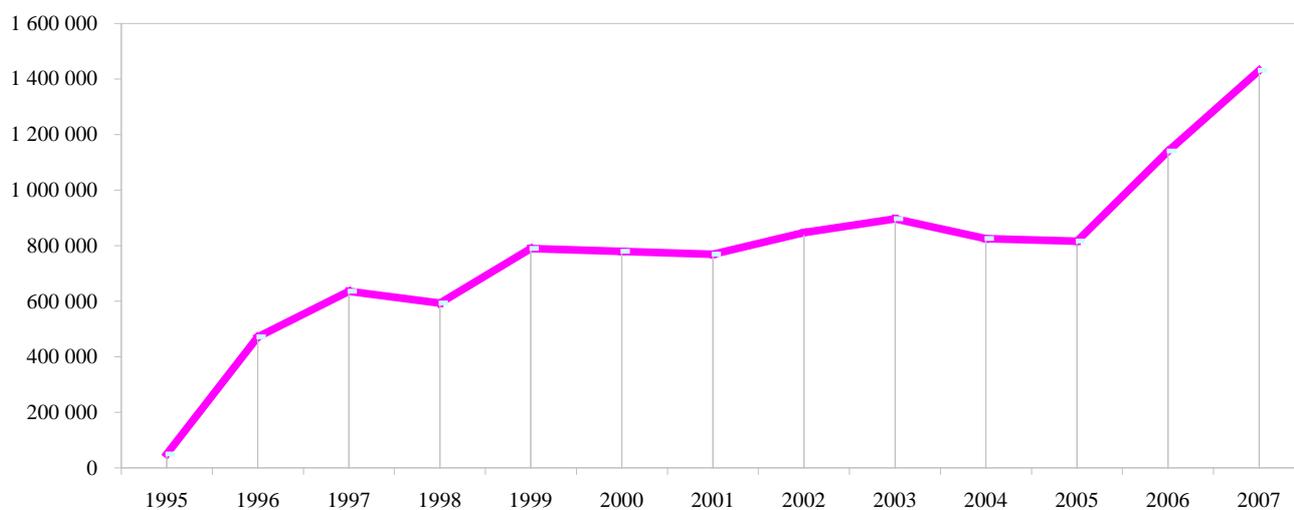
En 2007 : 1,4 million de titulaires du permis de conduire ont vu rétablir leur nombre initial de 12 points :  
+ **25 %** par rapport à 2006.

C'est un chiffre qui augmente régulièrement depuis deux ans :

816 000 en 2005,

1 140 000 en 2006.

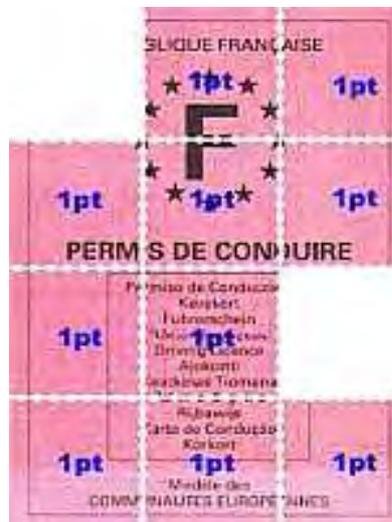
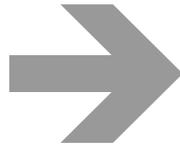
**Dossiers ayant fait l'objet d'un rétablissement du nombre initial de 12 points**



# Infractions les plus souvent commises

---

Ces 10 infractions représentent **96 %** du total des infractions ayant entraîné un retrait de points en 2007 :



Classement	INFRACTIONS AYANT ENTRAINE UN RETRAIT DE POINTS	NOMBRE D'INFRACTIONS	PROPORTION	RETRAIT DE POINTS	CLASSE
1 <sup>er</sup>	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h	2 530 496	43 %	1	3 <sup>ème</sup>
2 <sup>ème</sup>	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h	1 368 635	23 %	1	4 <sup>ème</sup>
3 <sup>ème</sup>	Excès de vitesse de 20 à 30 km/h	596 750	10 %	2	4 <sup>ème</sup>
4 <sup>ème</sup>	Usage d'un téléphone mobile au volant	413 301	7 %	2	2 <sup>ème</sup>
5 <sup>ème</sup>	Non-port de la ceinture de sécurité	200 885	4 %	3	4 <sup>ème</sup>
6 <sup>ème</sup>	Excès de vitesse de 30 à 40 km/h Non-respect d'un feux tricolore	151 044	3 %	4	4 <sup>ème</sup>
7 <sup>ème</sup>	Non respect d'un feux tricolore	138 943	2 %	3	4 <sup>ème</sup>
8 <sup>ème</sup>	Non-respect d'un panneau stop	89 251	1,5 %	4	4 <sup>ème</sup>
9 <sup>ème</sup>	Conduite sous l'empire d'un état alcoolique supérieur à 0,8 g/l sang	87 470	1,5 %	6	Délit
10 <sup>ème</sup>	Franchissement d'une ligne continue	63 004	1 %	3	4 <sup>ème</sup>
	<b>Total de ces 10 infractions</b>	<b>5 639 779</b>	<b>96 %</b>	-	-
	<b>Total des infractions</b>	<b>5 866 802</b>	<b>100 %</b>	-	-

## Permis à points et mortalité routière



Le but du permis à points est d'inciter les conducteurs à changer leurs comportements, avant qu'ils ne commettent des infractions plus graves. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique dont le but est d'éviter l'infraction et sa récurrence. La perte de points du permis de conduire est une alerte ayant pour but de faire prendre conscience au conducteur d'adopter un comportement responsable sur la route. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1992, tout détenteur d'un permis de conduire dispose d'un capital de 12 points. Néanmoins, les permis de conduire délivrés depuis le 13 juin 2003 sont dotés d'un capital de 6 points durant la durée de la période probatoire imposée à leurs titulaires.

Les mesures prises notamment depuis 2002 ont produit leurs effets par une baisse significative du nombre de morts sur les routes et se sont traduites, à contrario, par une augmentation exponentielle du nombre de points retirés et de permis de conduire invalidés pour solde de points nul :

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution 2002/2007
<b>Tués sur les routes</b>	<b>7 742</b>	<b>6 126</b>	<b>5 593</b>	<b>5 318</b>	<b>4 709</b>	<b>4 615</b>	<b>- 40 %</b>
Infractions avec retraits de points	1 210 169	1 685 560	2 550 501	3 590 254	4 493 154	5 866 802	+ 384 %
Nombre de points retirés	3 100 966	4 458 497	6 442 669	7 461 475	8 000 105	9 547 017	+ 207 %
Dossiers de permis annulés pour défaut de point	13 601	20 967	39 413	54 242	68 866	88 698	+ 552 %

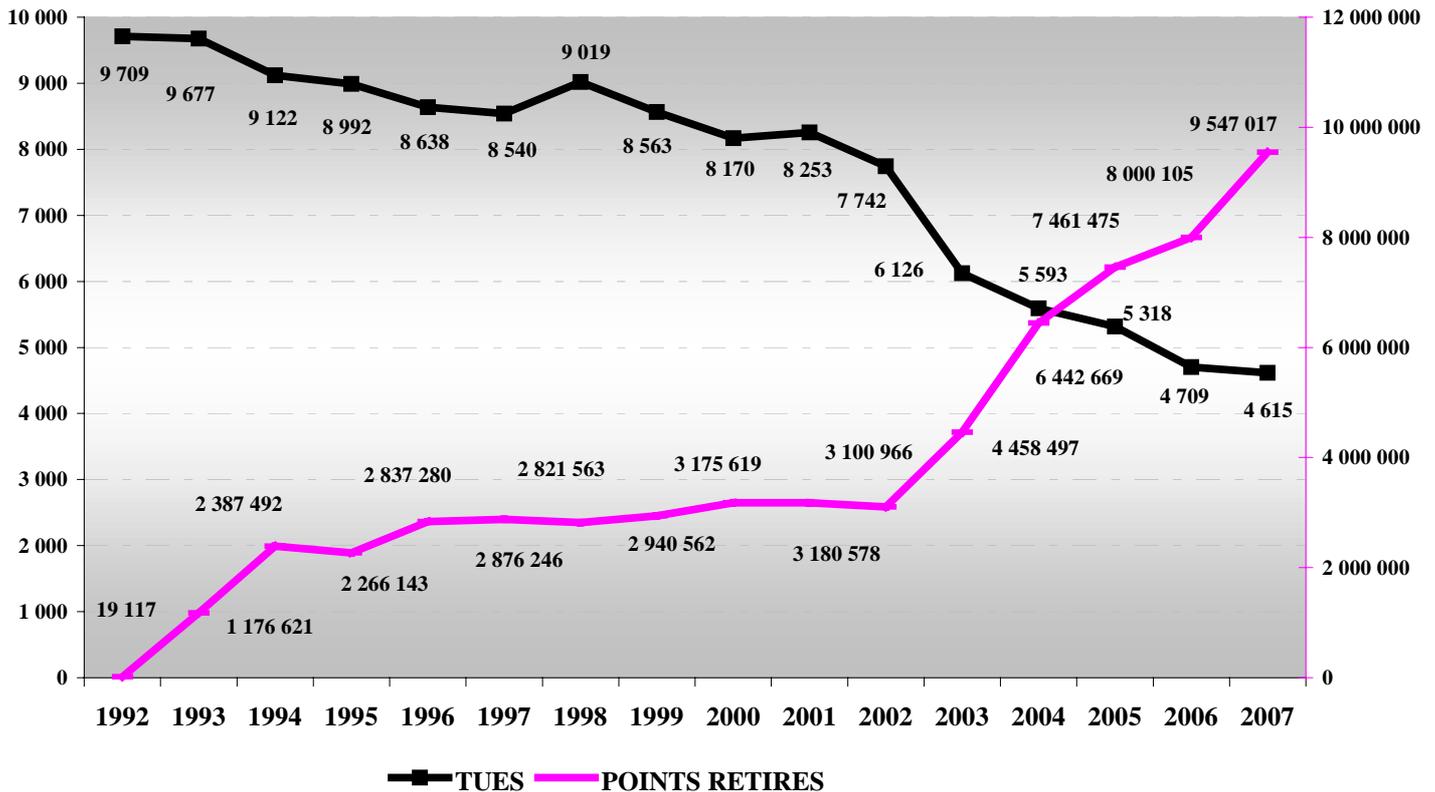
Le 21 décembre 2007,

à l'issue d'un conseil restreint de sécurité routière, le Président de la République déclare que si depuis cinq ans, on constate une diminution des personnes tuées sur les routes d'environ **40 %**, il n'est pas possible de se résoudre à une fatalité de plus de 4 500 morts sur les routes de France. Il a ainsi fixé l'objectif à moins de 3 000 personnes tuées chaque année sur les routes en 2012.

L'efficacité du système du permis à points résulte de la lecture du graphique ci-dessous lequel est symptomatique de l'évolution du taux de mortalité routière au regard des retraits de points.

Le graphique du nombre de morts sur les routes, à deux exceptions près (1998 et 2001), n'a cessé de décroître depuis 1992. Mais c'est à partir de 2002, en raison des importantes mesures de sécurité routière qui ont été prises (contrôles plus fréquents, sanctions alourdies, contrôle automatisé) que la chute est nette.

Parallèlement, le graphique représentant le nombre de points retirés aux automobilistes infractionnistes entame une progression marquée à compter de 2002, illustrant l'impact des mesures prises :



### 3 fois plus de points retirés en 6 ans pour presque moitié moins de morts sur les routes.

Cela démontre que s'il y a encore trop d'infractions commises, en revanche l'effort des forces de l'ordre, d'assurer des contrôles routiers plus efficaces et mieux ciblés, participe à la diminution du nombre de morts sur les routes.

Ce qui correspond à l'objectif donné par le Chef de l'Etat au gouvernement.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Déclaration du porte parole du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales le 15 janvier 2008.

# Le permis à points en Europe



1

Plusieurs Etats européens ont d'ores et déjà instauré le principe du permis à points. Si les procédures et les modalités de fonctionnement varient d'un pays à l'autre, l'objectif est partout le même : inciter les conducteurs à mieux respecter le code de la route pour réduire l'insécurité routière.

Un permis à points unifié européen n'est pas pour autant à l'ordre du jour. En effet, chaque pays a mis en place un système de pénalités selon ses spécificités locales. Ainsi, plusieurs Etats comme la France ont retenu le principe d'un capital de points initial qui est amputé d'un ou plusieurs points selon la gravité des infractions. D'autres pays tel que l'Allemagne ont adopté le système inverse : le conducteur part de zéro point et accumule des points à chaque infraction jusqu'à un seuil où il est sanctionné.

L'Espagne se distingue par un système de bonus. Ainsi, un conducteur qui ne commet pas d'infraction pendant 3 ans peut augmenter son capital de 2 points.

D'autres pays ont comme en France établi un dispositif spécifique aux conducteurs novices avec un permis probatoire doté de 6 points. Tel est le cas de l'Italie où pour la même infraction, le jeune conducteur perd deux fois plus de points qu'un conducteur expérimenté. De même au Danemark, où le conducteur novice risque une suspension de permis s'il est sanctionné de 2 points dans un délai de trois ans.

Enfin, l'Espagne reconnaît la spécificité des conducteurs professionnels, qui bénéficient d'un délai réduit par rapport aux autres usagers pour être autorisés à conduire après la perte totale du capital initial de points.

<sup>1</sup> Schéma DSCR.

**Pays à accumulation de points**

**Pays à capital de points**

PAYS DE L'UE	Date d'instauration	Points	Conditions
ALLEMAGNE	1974	18	Dès que le conducteur aura atteint 8 points de pénalisation, proposition de stage. A 14 points, stage obligatoire. A 18 points, séminaire et assistance psychologique sur base volontaire ou retrait du permis.
GRECE	1983	17	A 17 points de pénalisation, retrait du permis.
FRANCE	1992	12	-
POLOGNE	1993	21	A 21 points perdus, le conducteur doit repasser son permis.
GRANDE-BRETAGNE	1995	12	A 12 points accumulés, retrait du permis de conduire pour 6 mois. Chaque infraction est traitée séparément des autres. Les points ajoutés relatifs à une infraction sont systématiquement retirés au bout de 3 ans.
CROATIE	1996	7	A solde de points nul, retrait du permis de conduire pour 90 jours.
BULGARIE	2000	39	A solde de points nul, annulation du permis de conduire. Obligation de le repasser après un délai de 6 mois.
IRLANDE	2001	12	Idem à la Grande-Bretagne.
LUXEMBOURG	2002	12	A solde de points nul, le permis est suspendu pour 1 an voire 2 ans en cas de récidive.
ITALIE	2003	20	A solde de points nul, annulation du permis de conduire. Délai de récupération de points : 3 ans Les chauffeurs de poids-lourds peuvent récupérer 9 points en faisant un stage au lieu de 6 pour les autres conducteurs.
LETTONIE	2004	16	Capital de 10 points pour les nouveaux conducteurs et 16 points pour les autres conducteurs.
DANEMARK	2005	3	Chaque point accumulé reste pendant 3 ans. A 3 points, le permis est suspendu. Il est nécessaire de repasser le code et la conduite.
AUTRICHE	2005		<i>Détail non encore disponible.</i>
ESPAGNE	2006	12	A solde de points nul, retrait du permis pour 6 mois avec stage obligatoire ; 3 mois seulement pour les professionnels de la route. Système de bonification de 2 points pour les conducteurs n'ayant commis aucune infraction pendant 3 ans.

On remarquera l'absence dans cette liste de quelques Etats historiques de l'Union Européenne comme la Belgique et les Pays-Bas.

## Bilans départementaux

---

. Les infractions .....	20
. Les points retirés .....	22
. Les dossiers de permis de conduire avec solde nul .....	24
. Population âgée de 20 à 74 ans par département (INSEE 2005) .....	27
. Infractions pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans .....	28
. Points retirés pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans .....	30
. Permis au solde nul pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans .....	32

## Nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points en 2007

n°	Départements	Total infractions
13	Bouches-du-Rhône	267 462
59	Nord	215 040
75	Paris	200 910
69	Rhône	171 120
33	Gironde	169 739
78	Yvelines	169 323
92	Hauts-de-Seine	165 292
77	Seine-et-Marne	146 273
91	Essonne	142 963
06	Alpes-Maritimes	140 327
93	Seine-Saint-Denis	138 026
94	Val-de-Marne	137 048
95	Val-d'Oise	136 378
83	Var	133 460
62	Pas-de-Calais	114 238
34	Hérault	110 335
31	Haute-Garonne	108 247
38	Isère	105 639
57	Moselle	101 562
76	Seine-Maritime	99 701
67	Bas-Rhin	96 842
44	Loire-Atlantique	94 351
35	Ille-et-Vilaine	78 356
30	Gard	76 392
60	Oise	74 736
42	Loire	71 536
29	Finistère	71 244
84	Vaucluse	66 925
74	Haute-Savoie	66 768
54	Meurthe-et-Moselle	65 932
68	Haut-Rhin	63 247
45	Loiret	63 179
14	Calvados	57 367
56	Morbihan	56 698
27	Eure	56 000
49	Maine-et-Loire	54 679
63	Puy-de-Dôme	52 961
17	Charente-Maritime	52 407
64	Pyrénées-Atlantiques	50 905
01	Ain	49 996
37	Indre-et-Loire	48 313
51	Marne	48 120
71	Saône-et-Loire	48 043
26	Drôme	46 988
85	Vendée	46 499
21	Côte-d'Or	45 084
73	Savoie	44 068
25	Doubs	42 139
72	Sarthe	40 973
66	Pyrénées-Orientales	40 233

n°	Départements	Total infractions
22	Côtes-d'Armor	39 929
28	Eure-et-Loir	39 848
40	Landes	36 971
80	Somme	35 360
972	Martinique	35 097
86	Vienne	34 805
24	Dordogne	32 053
88	Vosges	31 923
89	Yonne	31 630
02	Aisne	31 604
11	Aude	29 614
10	Aube	28 945
50	Manche	28 623
79	Deux-Sèvres	28 095
41	Loir-et-Cher	27 447
81	Tarn	26 438
03	Allier	26 220
47	Lot-et-Garonne	25 319
974	Réunion	24 982
16	Charente	24 898
07	Ardèche	24 649
18	Cher	23 864
70	Haute-Saône	23 471
87	Haute-Vienne	23 281
61	Orne	22 507
08	Ardennes	21 929
39	Jura	21 812
82	Tarn-et-Garonne	21 001
12	Aveyron	20 661
53	Mayenne	20 446
58	Nièvre	18 561
43	Haute-Loire	17 805
32	Gers	17 528
65	Hautes-Pyrénées	17 163
19	Corrèze	16 947
971	Guadeloupe	16 741
36	Indre	16 244
2B	Haute-Corse	16 185
2A	Corse-du-Sud	16 011
04	Alpes-de-Haute-Provence	15 748
55	Meuse	14 808
52	Haute-Marne	14 308
90	Territoire de Belfort	14 003
46	Lot	13 937
09	Ariège	12 191
05	Hautes-Alpes	11 842
15	Cantal	9 255
23	Creuse	7 341
48	Lozère	5 283
973	Guyane	4 600

**Plus de 100 000 infractions ayant entraîné un retrait de points.**



## Nombre de points retirés en 2007

n°	Départements	Total points retirés
13	Bouches-du-Rhône	389 800
59	Nord	354 617
75	Paris	308 213
78	Yvelines	265 729
33	Gironde	264 632
92	Hauts-de-Seine	257 730
69	Rhône	254 684
93	Seine-Saint-Denis	229 229
77	Seine-et-Marne	228 674
91	Essonne	222 232
95	Val-d'Oise	219 628
94	Val-de-Marne	217 010
06	Alpes-Maritimes	215 571
83	Var	201 064
62	Pas-de-Calais	187 956
76	Seine-Maritime	177 197
34	Hérault	172 090
44	Loire-Atlantique	171 634
31	Haute-Garonne	171 044
38	Isère	169 786
57	Moselle	161 647
67	Bas-Rhin	159 702
35	Ille-et-Vilaine	136 325
60	Oise	132 106
29	Finistère	128 693
30	Gard	116 000
74	Haute-Savoie	109 693
42	Loire	109 050
14	Calvados	105 503
45	Loiret	104 522
54	Meurthe-et-Moselle	103 365
84	Vaucluse	100 710
68	Haut-Rhin	96 229
27	Eure	96 157
37	Indre-et-Loire	95 704
56	Morbihan	95 454
49	Maine-et-Loire	95 321
17	Charente-Maritime	91 122
64	Pyrénées-Atlantiques	85 831
51	Marne	85 682
01	Ain	83 782
63	Puy-de-Dôme	83 200
85	Vendée	81 742
71	Saône-et-Loire	78 484
72	Sarthe	77 364
26	Drôme	75 827
21	Côte-d'Or	72 580
22	Côtes-d'Armor	69 690
972	Martinique	68 051
28	Eure-et-Loir	68 028

n°	Départements	Total points retirés
25	Doubs	67 258
80	Somme	67 183
73	Savoie	66 808
66	Pyrénées-Orientales	64 521
40	Landes	59 644
86	Vienne	58 926
24	Dordogne	55 239
89	Yonne	54 698
02	Aisne	53 447
41	Loir-et-Cher	50 513
88	Vosges	50 222
50	Manche	49 653
11	Aude	48 331
10	Aube	47 914
79	Deux-Sèvres	46 824
03	Allier	45 657
18	Cher	43 023
47	Lot-et-Garonne	42 910
81	Tarn	41 746
61	Orne	41 218
16	Charente	39 484
974	Réunion	38 779
07	Ardèche	38 626
39	Jura	37 934
87	Haute-Vienne	37 257
53	Mayenne	36 719
82	Tarn-et-Garonne	36 276
70	Haute-Saône	36 077
12	Aveyron	35 166
08	Ardennes	35 089
58	Nièvre	32 386
32	Gers	30 257
2A	Corse-du-Sud	30 047
36	Indre	29 456
65	Hautes-Pyrénées	29 318
19	Corrèze	29 069
971	Guadeloupe	28 533
2B	Haute-Corse	27 319
43	Haute-Loire	26 624
52	Haute-Marne	26 085
55	Meuse	24 922
46	Lot	23 165
04	Alpes-de-Haute-Provence	22 486
90	Territoire de Belfort	21 141
09	Ariège	20 306
05	Hautes-Alpes	17 163
15	Cantal	16 445
23	Creuse	12 767
973	Guyane	10 677
48	Lozère	8 575

**Plus de 200 000 points retirés.**

## Plus de 200 000 points retirés par département :

### Rappel classement 2006

n°	Départements	Total points retirés
59	Nord	290 646
75	Paris	283 838
13	Bouches-du-Rhône	273 615
92	Hauts-de-Seine	241 669
93	Seine-Saint-Denis	229 641
33	Gironde	228 379
69	Rhône	227 823
78	Yvelines	220 862

← En 2007, 14 départements dépassent les 200 000 points retirés.

Ils concentrent à eux seuls 38 % du total national des points retirés.

En 2006, ils n'étaient que 8.

### *Cartographies des plus de 200 000 points retirés :*



2006



2007

La région Ile-de-France dans son ensemble et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont désormais concernées.

## Nombre de permis avec solde nul en 2007

n°	Départements	Total soldes nuls
93	Seine-Saint-Denis	4 982
75	Paris	4 042
92	Hauts-de-Seine	3 181
95	Val-d'Oise	3 175
59	Nord	3 163
13	Bouches-du-Rhône	3 120
94	Val-de-Marne	3 068
78	Yvelines	2 885
69	Rhône	2 439
77	Seine-et-Marne	2 433
91	Essonne	2 411
06	Alpes-Maritimes	2 025
33	Gironde	1 779
76	Seine-Maritime	1 769
60	Oise	1 557
67	Bas-Rhin	1 549
57	Moselle	1 521
44	Loire-Atlantique	1 457
34	Hérault	1 406
38	Isère	1 384
62	Pas-de-Calais	1 360
83	Var	1 180
31	Haute-Garonne	1 177
14	Calvados	1 076
35	Ille-et-Vilaine	1 066
84	Vaucluse	950
45	Loiret	946
54	Meurthe-et-Moselle	888
42	Loire	872
68	Haut-Rhin	868
30	Gard	840
37	Indre-et-Loire	813
49	Maine-et-Loire	801
29	Finistère	784
27	Eure	759
17	Charente-Maritime	726
74	Haute-Savoie	711
72	Sarthe	703
28	Eure-et-Loir	700
51	Marne	699
56	Morbihan	688
85	Vendée	688
01	Ain	681
66	Pyrénées-Orientales	663
80	Somme	662
26	Drôme	639
64	Pyrénées-Atlantiques	595
25	Doubs	566
972	Martinique	560
02	Aisne	547

n°	Départements	Total soldes nuls
21	Côte-d'Or	524
22	Côtes-d'Armor	521
11	Aude	514
71	Saône-et-Loire	507
86	Vienne	501
41	Loir-et-Cher	484
63	Puy-de-Dôme	477
73	Savoie	467
89	Yonne	448
47	Lot-et-Garonne	446
50	Manche	441
2A	Corse-du-Sud	415
10	Aube	412
88	Vosges	406
24	Dordogne	398
53	Mayenne	386
2B	Haute-Corse	379
61	Orne	376
82	Tarn-et-Garonne	365
03	Allier	364
18	Cher	359
16	Charente	332
79	Deux-Sèvres	332
81	Tarn	318
39	Jura	312
07	Ardèche	285
08	Ardennes	285
40	Landes	285
52	Haute-Marne	269
58	Nièvre	260
36	Indre	253
87	Haute-Vienne	243
974	Réunion	241
70	Haute-Saône	233
32	Gers	227
12	Aveyron	214
55	Meuse	211
19	Corrèze	204
65	Hautes-Pyrénées	197
90	Territoire de Belfort	177
46	Lot	155
09	Ariège	152
04	Alpes-de-Haute-Provence	136
05	Hautes-Alpes	118
971	Guadeloupe	118
43	Haute-Loire	102
15	Cantal	89
23	Creuse	76
973	Guyane	75
48	Lozère	38

**Plus de 1 000 permis avec solde nul.**

## Plus de 1 000 permis de conduire au solde nul par département :

### Rappel classement 2006

n°	Départements	Total soldes nuls
93	Seine-Saint-Denis	4 662
75	Paris	3 686
92	Hauts-de-Seine	2 989
94	Val-de-Marne	2 776
95	Val-d'Oise	2 412
59	Nord	2 384
69	Rhône	2 346
13	Bouches-du-Rhône	2 210
78	Yvelines	2 099
77	Seine-et-Marne	1 955
91	Essonne	1 914
33	Gironde	1 659
06	Alpes-Maritimes	1 578
57	Moselle	1 344
38	Isère	1 161
76	Seine-Maritime	1 160
44	Loire-Atlantique	1 136
62	Pas-de-Calais	1 077

← En 2007, 25 départements dépassent les 1 000 permis de conduire au solde de point nul.

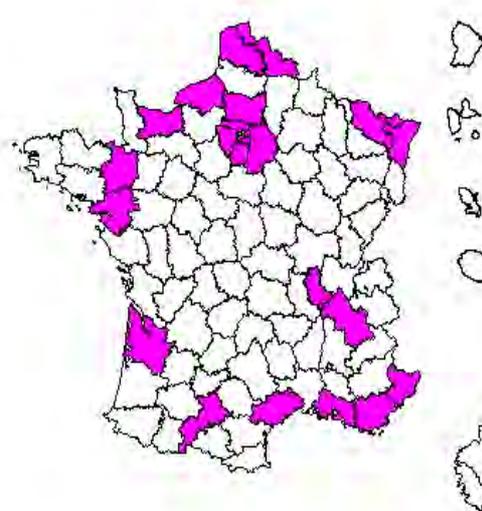
Ils représentent à eux seuls 62 % du total national des permis au solde nul.

En 2006, ils n'étaient que 18.

### Cartographies des plus de 1 000 permis de conduire au solde nul :

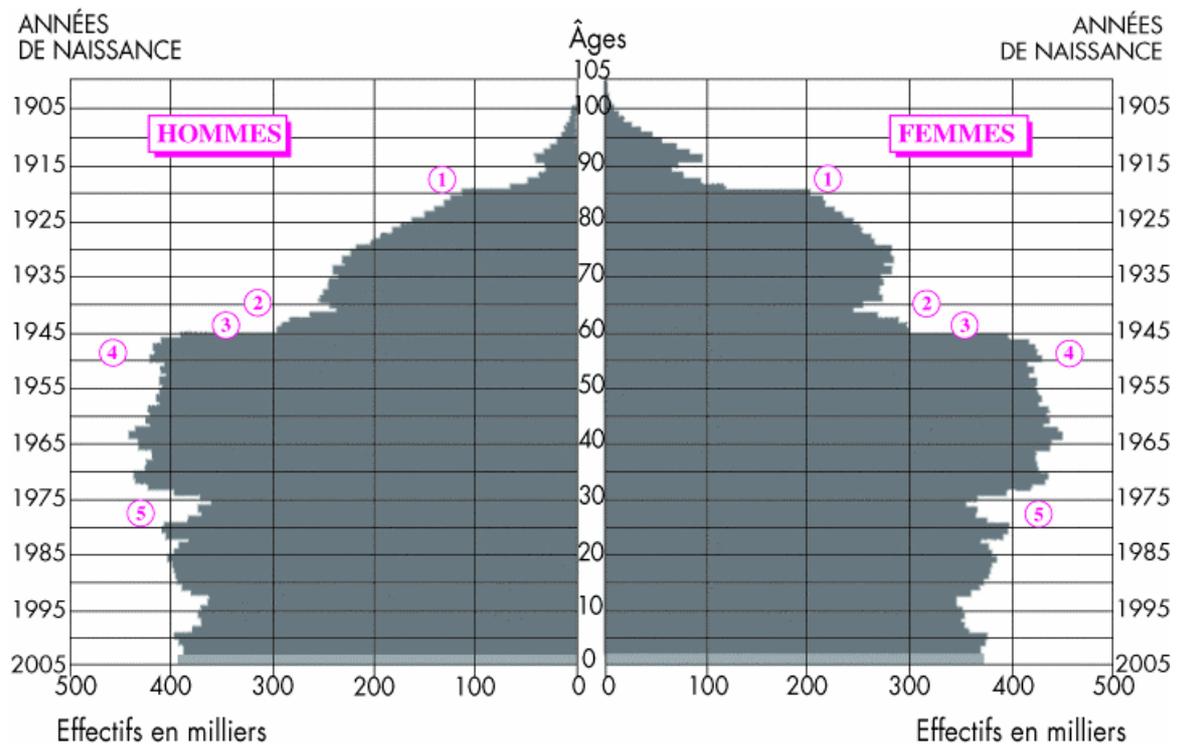


2006



2007

On note l'arrivée dans cette statistique de départements tels que l'Oise, le Calvados et l'Ille-et-Vilaine.



Pyramide des âges de la France

## Population entre 20 et 74 ans (INSEE 2005)

Départements	Population de 20 à 74 ans
Nord	1 683 434
Paris	1 567 622
Bouches-du-Rhône	1 262 537
Rhône	1 101 592
Hauts-de-Seine	1 014 560
Pas-de-Calais	945 609
Seine-Saint-Denis	930 222
Yvelines	925 640
Gironde	925 006
Val-de-Marne	848 626
Seine-et-Marne	830 707
Seine-Maritime	828 537
Loire-Atlantique	790 916
Essonne	784 478
Haute-Garonne	773 943
Isère	766 354
Val-d'Oise	747 684
Bas-Rhin	728 599
Moselle	707 469
Alpes-Maritimes	701 374
Hérault	654 144
Var	639 229
Ille-et-Vilaine	603 890
Finistère	582 490
Oise	517 122
Haut-Rhin	497 682
Maine-et-Loire	491 271
Meurthe-et-Moselle	488 065
Loire	486 329
Réunion	464 000
Haute-Savoie	456 416
Morbihan	453 297
Gard	444 040
Calvados	442 987
Puy-de-Dôme	425 959
Pyrénées-Atlantiques	424 176
Loiret	421 358
Charente-Maritime	394 791
Vendée	385 290
Indre-et-Loire	379 698
Marne	378 990
Somme	371 946
Côtes-d'Armor	370 171
Eure	370 094
Saône-et-Loire	365 742
Ain	362 743
Sarthe	356 635
Aisne	352 406
Côte-d'Or	345 571
Vaucluse	343 430
Doubs	341 376

Départements	Population de 20 à 74 ans
Manche	321 142
Drôme	302 526
Guadeloupe	282 000
Pyrénées-Orientales	280 820
Eure-et-Loir	273 918
Vienne	273 704
Dordogne	269 339
Savoie	265 161
Vosges	255 337
Martinique	254 000
Haute-Vienne	243 152
Tarn	237 440
Landes	236 339
Deux-Sèvres	234 047
Allier	232 184
Charente	231 909
Yonne	223 262
Aude	219 042
Loir-et-Cher	213 143
Cher	210 956
Lot-et-Garonne	210 401
Ardèche	199 355
Aube	195 249
Orne	193 147
Mayenne	190 204
Ardennes	189 837
Aveyron	181 520
Jura	167 250
Corrèze	158 414
Indre	155 811
Haute-Saône	155 722
Hautes-Pyrénées	154 763
Nièvre	149 232
Tarn-et-Garonne	144 689
Haute-Loire	144 447
Meuse	127 727
Haute-Marne	125 721
Gers	119 484
Lot	112 293
Haute-Corse	102 345
Cantal	102 296
Guyane	100 000
Alpes-de-Haute-Provence	96 261
Ariège	94 733
Territoire de Belfort	93 871
Corse-du-Sud	85 148
Hautes-Alpes	84 815
Creuse	82 165
Lozère	51 178
<b>Total population</b>	<b>41 503 746*</b>

\* Environ 38 millions de permis de conduire en France (source FNPC).

## Nombre d'infractions ayant entraîné un retrait de points en 2007 pour 1 000 habitants de 20 à 74 ans

n°	Départements	Infractions	20-74 ans	Pour 1000 h.
13	Bouches-du-Rhône	267 462	1 262 537	212
83	Var	133 460	639 229	209
06	Alpes-Maritimes	140 327	701 374	200
84	Vaucluse	66 925	343 430	195
2A	Corse-du-Sud	16 011	85 148	188
33	Gironde	169 739	925 006	184
78	Yvelines	169 323	925 640	183
95	Val-d'Oise	136 378	747 684	182
91	Essonne	142 963	784 478	182
77	Seine-et-Marne	146 273	830 707	176
30	Gard	76 392	444 040	172
34	Hérault	110 335	654 144	169
73	Savoie	44 068	265 161	166
04	Alpes-de-Haute-Provence	15 748	96 261	164
92	Hauts-de-Seine	165 292	1 014 560	163
94	Val-de-Marne	137 048	848 626	161
2B	Haute-Corse	16 185	102 345	158
40	Landes	36 971	236 339	156
69	Rhône	171 120	1 101 592	155
26	Drôme	46 988	302 526	155
27	Eure	56 000	370 094	151
70	Haute-Saône	23 471	155 722	151
45	Loiret	63 179	421 358	150
90	Territoire de Belfort	14 003	93 871	149
93	Seine-Saint-Denis	138 026	930 222	148
10	Aube	28 945	195 249	148
42	Loire	71 536	486 329	147
32	Gers	17 528	119 484	147
74	Haute-Savoie	66 768	456 416	146
28	Eure-et-Loir	39 848	273 918	145
82	Tarn-et-Garonne	21 001	144 689	145
60	Oise	74 736	517 122	145
57	Moselle	101 562	707 469	144
66	Pyrénées-Orientales	40 233	280 820	143
89	Yonne	31 630	223 262	142
31	Haute-Garonne	108 247	773 943	140
05	Hautes-Alpes	11 842	84 815	140
972	Martinique	35 097	254 000	138
38	Isère	105 639	766 354	138
01	Ain	49 996	362 743	138
11	Aude	29 614	219 042	135
54	Meurthe-et-Moselle	65 932	488 065	135
67	Bas-Rhin	96 842	728 599	133
17	Charente-Maritime	52 407	394 791	133
71	Saône-et-Loire	48 043	365 742	131
21	Côte-d'Or	45 084	345 571	130
39	Jura	21 812	167 250	130
35	Ille-et-Vilaine	78 356	603 890	130
14	Calvados	57 367	442 987	130
41	Loir-et-Cher	27 447	213 143	129

n°	Départements	Infractions	20-74 ans	Pour 1000 h.
09	Ariège	12 191	94 733	129
75	Paris	200 910	1 567 622	128
59	Nord	215 040	1 683 434	128
37	Indre-et-Loire	48 313	379 698	127
86	Vienne	34 805	273 704	127
68	Haut-Rhin	63 247	497 682	127
51	Marne	48 120	378 990	127
56	Morbihan	56 698	453 297	125
88	Vosges	31 923	255 337	125
58	Nièvre	18 561	149 232	124
63	Puy-de-Dôme	52 961	425 959	124
46	Lot	13 937	112 293	124
07	Ardèche	24 649	199 355	124
25	Doubs	42 139	341 376	123
43	Haute-Loire	17 805	144 447	123
29	Finistère	71 244	582 490	122
62	Pas-de-Calais	114 238	945 609	121
85	Vendée	46 499	385 290	121
47	Lot-et-Garonne	25 319	210 401	120
76	Seine-Maritime	99 701	828 537	120
79	Deux-Sèvres	28 095	234 047	120
64	Pyrénées-Atlantiques	50 905	424 176	120
44	Loire-Atlantique	94 351	790 916	119
24	Dordogne	32 053	269 339	119
61	Orne	22 507	193 147	117
55	Meuse	14 808	127 727	116
08	Ardennes	21 929	189 837	116
72	Sarthe	40 973	356 635	115
12	Aveyron	20 661	181 520	114
52	Haute-Marne	14 308	125 721	114
18	Cher	23 864	210 956	113
03	Allier	26 220	232 184	113
81	Tarn	26 438	237 440	111
49	Maine-et-Loire	54 679	491 271	111
65	Hautes-Pyrénées	17 163	154 763	111
22	Côtes-d'Armor	39 929	370 171	108
53	Mayenne	20 446	190 204	107
16	Charente	24 898	231 909	107
19	Corrèze	16 947	158 414	107
36	Indre	16 244	155 811	104
48	Lozère	5 283	51 178	103
87	Haute-Vienne	23 281	243 152	96
80	Somme	35 360	371 946	95
15	Cantal	9 255	102 296	90
02	Aisne	31 604	352 406	90
23	Creuse	7 341	82 165	89
50	Manche	28 623	321 142	89
971	Guadeloupe	16 741	282 000	59
974	Réunion	24 982	464 000	54
973	Guyane	4 600	100 000	46

**Plus de 180 infractions commises pour 1 000 habitants.**

En 2006, par rapport au nombre des infractions commises pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans, la Corse-du-Sud était en tête du classement.

Rappel classement 2006

n°	Départements	Infractions	20-74 ans	Pour 1000 h.
2A	Corse-du-Sud	13 446	85 148	158
95	Val-d'Oise	110 239	747 684	147
78	Yvelines	132 931	925 640	144
13	Bouches-du-Rhône	179 556	1 262 537	142
92	Hauts-de-Seine	140 146	1 014 560	138
33	Gironde	127 148	925 006	137
93	Seine-Saint-Denis	126 893	930 222	136
91	Essonne	106 695	784 478	136
77	Seine-et-Marne	109 766	830 707	132

← En 2007, on constate que quatre départements du Sud-Est devancent la Corse-du-Sud :

les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse.

*Cartographies des infractions les plus commises pour 1 000 habitants par département :*



2006



2007

Le Sud-Est de la France est fortement touché en 2007.

Rappelons que le Vaucluse a déploré 74 morts en 2007 contre 46 en 2006 soit + 65 % et les Alpes-Maritimes ont eu 85 morts en 2007 contre 56 en 2006 soit plus + 52 %.

## Nombre de points retirés en 2007 pour 1 000 habitants de 20 à 74 ans

n°	Départements	Pts retirés	20-74 ans	Pour 1000 h.
2A	Corse-du-Sud	30 047	85 148	353
83	Var	201 064	639 229	315
13	Bouches-du-Rhône	389 800	1 262 537	309
06	Alpes-Maritimes	215 571	701 374	307
95	Val-d'Oise	219 628	747 684	294
84	Vaucluse	100 710	343 430	293
78	Yvelines	265 729	925 640	287
33	Gironde	264 632	925 006	286
91	Essonne	222 232	784 478	283
77	Seine-et-Marne	228 674	830 707	275
972	Martinique	68 051	254 000	268
2B	Haute-Corse	27 319	102 345	267
34	Hérault	172 090	654 144	263
30	Gard	116 000	444 040	261
27	Eure	96 157	370 094	260
94	Val-de-Marne	217 010	848 626	256
60	Oise	132 106	517 122	255
92	Hauts-de-Seine	257 730	1 014 560	254
32	Gers	30 257	119 484	253
40	Landes	59 644	236 339	252
37	Indre-et-Loire	95 704	379 698	252
73	Savoie	66 808	265 161	252
82	Tarn-et-Garonne	36 276	144 689	251
26	Drôme	75 827	302 526	251
28	Eure-et-Loir	68 028	273 918	248
45	Loiret	104 522	421 358	248
93	Seine-Saint-Denis	229 229	930 222	246
10	Aube	47 914	195 249	245
89	Yonne	54 698	223 262	245
74	Haute-Savoie	109 693	456 416	240
14	Calvados	105 503	442 987	238
41	Loir-et-Cher	50 513	213 143	237
04	Alpes-de-Haute-Provence	22 486	96 261	234
70	Haute-Saône	36 077	155 722	232
69	Rhône	254 684	1 101 592	231
01	Ain	83 782	362 743	231
17	Charente-Maritime	91 122	394 791	231
66	Pyrénées-Orientales	64 521	280 820	230
57	Moselle	161 647	707 469	228
39	Jura	37 934	167 250	227
51	Marne	85 682	378 990	226
35	Ille-et-Vilaine	136 325	603 890	226
90	Territoire de Belfort	21 141	93 871	225
42	Loire	109 050	486 329	224
38	Isère	169 786	766 354	222
31	Haute-Garonne	171 044	773 943	221
29	Finistère	128 693	582 490	221
11	Aude	48 331	219 042	221
67	Bas-Rhin	159 702	728 599	219
58	Nièvre	32 386	149 232	217

n°	Départements	Pts retirés	20-74 ans	Pour 1000 h.
44	Loire-Atlantique	171 634	790 916	217
72	Sarthe	77 364	356 635	217
86	Vienne	58 926	273 704	215
71	Saône-et-Loire	78 484	365 742	215
09	Ariège	20 306	94 733	214
76	Seine-Maritime	177 197	828 537	214
61	Orne	41 218	193 147	213
85	Vendée	81 742	385 290	212
54	Meurthe-et-Moselle	103 365	488 065	212
59	Nord	354 617	1 683 434	211
56	Morbihan	95 454	453 297	211
21	Côte-d'Or	72 580	345 571	210
52	Haute-Marne	26 085	125 721	207
46	Lot	23 165	112 293	206
24	Dordogne	55 239	269 339	205
47	Lot-et-Garonne	42 910	210 401	204
18	Cher	43 023	210 956	204
05	Hautes-Alpes	17 163	84 815	202
64	Pyrénées-Atlantiques	85 831	424 176	202
79	Deux-Sèvres	46 824	234 047	200
62	Pas-de-Calais	187 956	945 609	199
25	Doubs	67 258	341 376	197
88	Vosges	50 222	255 337	197
03	Allier	45 657	232 184	197
75	Paris	308 213	1 567 622	197
63	Puy-de-Dôme	83 200	425 959	195
55	Meuse	24 922	127 727	195
49	Maine-et-Loire	95 321	491 271	194
07	Ardèche	38 626	199 355	194
12	Aveyron	35 166	181 520	194
68	Haut-Rhin	96 229	497 682	193
53	Mayenne	36 719	190 204	193
65	Hautes-Pyrénées	29 318	154 763	189
36	Indre	29 456	155 811	189
22	Côtes-d'Armor	69 690	370 171	188
08	Ardennes	35 089	189 837	185
43	Haute-Loire	26 624	144 447	184
19	Corrèze	29 069	158 414	184
80	Somme	67 183	371 946	181
81	Tarn	41 746	237 440	176
16	Charente	39 484	231 909	170
48	Lozère	8 575	51 178	168
15	Cantal	16 445	102 296	161
23	Creuse	12 767	82 165	155
50	Manche	49 653	321 142	155
87	Haute-Vienne	37 257	243 152	153
02	Aisne	53 447	352 406	152
973	Guyane	10 677	100 000	107
971	Guadeloupe	28 533	282 000	101
974	Réunion	38 779	464 000	84

**Plus de 280 points retirés pour 1 000 habitants.**

En 2006, par rapport au nombre points retirés pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans, la Corse-du-Sud était en tête du classement.

Rappel classement 2006

n°	Départements	Pts retirés	20-74 ans	Pour 1000 h.
2A	Corse-du-Sud	26 624	85 148	313
95	Val-d'Oise	195 191	747 684	261
33	Gironde	228 379	925 006	247
93	Seine-Saint-Denis	229 641	930 222	247
78	Yvelines	220 862	925 640	239
92	Hauts-de-Seine	241 669	1 014 560	238
45	Loiret	98 590	421 358	234
91	Essonne	182 369	784 478	232
57	Moselle	164 320	707 469	232

← En 2007, la Corse-du-Sud demeure en haut du classement devant les quatre départements du Sud-Est déjà cités pour le nombre d'infractions commises :

les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse.

*Cartographies des départements avec le plus grand nombre de points retirés pour 1 000 habitants :*



2006



2007

Comme pour les infractions commises, le Sud-Est de la France est désormais concerné.

## Nombre de permis au solde nul en 2007 pour 1 000 habitants de 20 à 74 ans

n°	Départements	Solde nuls	20-74 ans	Pour 1000 h.
93	Seine-Saint-Denis	4 982	930 222	5,4
2A	Corse-du-Sud	415	85 148	4,9
95	Val-d'Oise	3 175	747 684	4,2
2B	Haute-Corse	379	102 345	3,7
94	Val-de-Marne	3 068	848 626	3,6
92	Hauts-de-Seine	3 181	1 014 560	3,1
78	Yvelines	2 885	925 640	3,1
91	Essonne	2 411	784 478	3,1
60	Oise	1 557	517 122	3,0
77	Seine-et-Marne	2 433	830 707	2,9
06	Alpes-Maritimes	2 025	701 374	2,9
84	Vaucluse	950	343 430	2,8
75	Paris	4 042	1 567 622	2,6
28	Eure-et-Loir	700	273 918	2,6
82	Tarn-et-Garonne	365	144 689	2,5
13	Bouches-du-Rhône	3 120	1 262 537	2,5
14	Calvados	1 076	442 987	2,4
66	Pyrénées-Orientales	663	280 820	2,4
11	Aude	514	219 042	2,3
41	Loir-et-Cher	484	213 143	2,3
45	Loiret	946	421 358	2,2
69	Rhône	2 439	1 101 592	2,2
972	Martinique	560	254 000	2,2
57	Moselle	1 521	707 469	2,1
34	Hérault	1 406	654 144	2,1
37	Indre-et-Loire	813	379 698	2,1
52	Haute-Marne	269	125 721	2,1
76	Seine-Maritime	1 769	828 537	2,1
67	Bas-Rhin	1 549	728 599	2,1
47	Lot-et-Garonne	446	210 401	2,1
26	Drôme	639	302 526	2,1
10	Aube	412	195 249	2,1
27	Eure	759	370 094	2,1
53	Mayenne	386	190 204	2,0
89	Yonne	448	223 262	2,0
72	Sarthe	703	356 635	2,0
61	Orne	376	193 147	1,9
33	Gironde	1 779	925 006	1,9
32	Gers	227	119 484	1,9
30	Gard	840	444 040	1,9
90	Territoire de Belfort	177	93 871	1,9
59	Nord	3 163	1 683 434	1,9
01	Ain	681	362 743	1,9
39	Jura	312	167 250	1,9
83	Var	1 180	639 229	1,8
51	Marne	699	378 990	1,8
44	Loire-Atlantique	1 457	790 916	1,8
17	Charente-Maritime	726	394 791	1,8
86	Vienne	501	273 704	1,8
54	Meurthe-et-Moselle	888	488 065	1,8

n°	Départements	Solde nuls	20-74 ans	Pour 1000 h.
38	Isère	1 384	766 354	1,8
42	Loire	872	486 329	1,8
85	Vendée	688	385 290	1,8
80	Somme	662	371 946	1,8
35	Ille-et-Vilaine	1 066	603 890	1,8
73	Savoie	467	265 161	1,8
68	Haut-Rhin	868	497 682	1,7
58	Nièvre	260	149 232	1,7
18	Cher	359	210 956	1,7
25	Doubs	566	341 376	1,7
55	Meuse	211	127 727	1,7
49	Maine-et-Loire	801	491 271	1,6
36	Indre	253	155 811	1,6
09	Ariège	152	94 733	1,6
88	Vosges	406	255 337	1,6
03	Allier	364	232 184	1,6
74	Haute-Savoie	711	456 416	1,6
02	Aisne	547	352 406	1,6
31	Haute-Garonne	1 177	773 943	1,5
56	Morbihan	688	453 297	1,5
21	Côte-d'Or	524	345 571	1,5
08	Ardennes	285	189 837	1,5
70	Haute-Saône	233	155 722	1,5
24	Dordogne	398	269 339	1,5
62	Pas-de-Calais	1 360	945 609	1,4
16	Charente	332	231 909	1,4
07	Ardèche	285	199 355	1,4
79	Deux-Sèvres	332	234 047	1,4
04	Alpes-de-Haute-Provence	136	96 261	1,4
22	Côtes-d'Armor	521	370 171	1,4
64	Pyrénées-Atlantiques	595	424 176	1,4
05	Hautes-Alpes	118	84 815	1,4
71	Saône-et-Loire	507	365 742	1,4
46	Lot	155	112 293	1,4
50	Manche	441	321 142	1,4
29	Finistère	784	582 490	1,3
81	Tarn	318	237 440	1,3
19	Corrèze	204	158 414	1,3
65	Hautes-Pyrénées	197	154 763	1,3
40	Landes	285	236 339	1,2
12	Aveyron	214	181 520	1,2
63	Puy-de-Dôme	477	425 959	1,1
87	Haute-Vienne	243	243 152	1,0
23	Creuse	76	82 165	0,9
15	Cantal	89	102 296	0,9
973	Guyane	75	100 000	0,8
48	Lozère	38	51 178	0,7
43	Haute-Loire	102	144 447	0,7
974	Réunion	241	464 000	0,5
971	Guadeloupe	118	282 000	0,4

**3 permis au solde nul et plus pour 1 000 habitants.**

En 2006, par rapport au nombre de permis au solde nul pour 1 000 habitants âgés de 20 à 74 ans, la Seine-Saint-Denis était largement en tête du classement.

Rappel tableau 2006

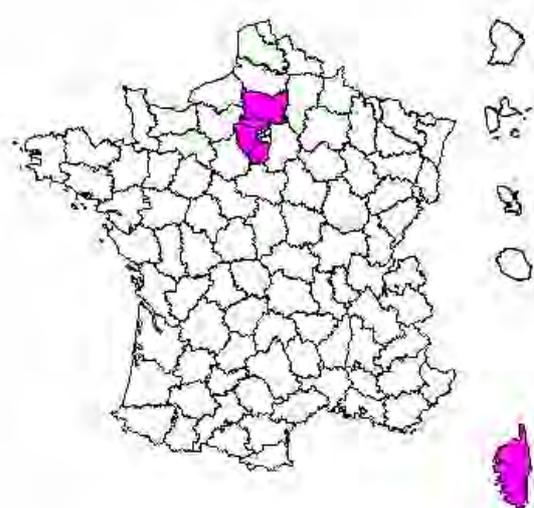
n°	Départements	Solde nuls	20-74 ans	Pour 1000 h.
93	Seine-Saint-Denis	4 662	930 222	5
95	Corse-du-Sud	283	85 148	3,3
33	Val-de-Marne	2 776	848 626	3,3
93	Val-d'Oise	2 412	747 684	3,2
92	Hauts-de-Seine	2 989	1 014 560	2,9
2B	Haute-Corse	260	102 345	2,5
91	Essonne	1 914	784 478	2,4
77	Seine-et-Marne	1 955	830 707	2,4
75	Paris	3 686	1 567 622	2,4

← En 2007, ce classement reste pratiquement inchangé.

*Cartographies des départements comprenant le plus grand nombre de permis au solde nul pour 1 000 habitants :*



2006



2007

La Corse est entièrement concernée et les départements de l'Oise et des Yvelines le deviennent.

# Tableaux statistiques

---

## Répartition par type d'infractions

. Vitesse.....	37
. Règles de circulation.....	38
. Règles de priorité.....	39
. Ceinture et casque.....	39
. Règles administratives.....	40
. Entraves et délits de fuite.....	41
. Dommages corporels.....	41
. Alcoolémie.....	42
. Stupéfiants.....	43
. Synthèse.....	45

## Classification pénale

. Contraventions de 2 <sup>ème</sup> classe.....	47
. Contraventions de 3 <sup>ème</sup> classe.....	47
. Contraventions de 4 <sup>ème</sup> classe.....	48
. Contraventions de 5 <sup>ème</sup> classe.....	51
. Les délits.....	52
. Synthèse.....	55

Synthèse générale 2007.....	57
-----------------------------	----

*Nb : les natinf (code du Ministère de la justice définissant la nature de l'infraction) repérés par un astérisque (\*) n'existent plus mais pour des raisons pratiques, les infractions sont relevées avec ces numéros et continuent à faire l'objet d'un traitement informatique qui permet leur exploitation.*

---

## Bilan d'exécution du permis à points 2007

## Répartition par type d'infractions

### Vitesse

Pts	Natif	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Infractions
6	21526	par conducteur de véhicule à moteur	<b>6 822</b>
6	22037	récidive par conducteur de véhicule à moteur	<b>37</b>
4	21538*	<i>par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans</i>	<b>1</b>

Pts	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Infractions
4	21527	par conducteur de véhicule à moteur	<b>29 081</b>

Pts	Natif	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Infractions
3	11301	par conducteur de véhicule à moteur	<b>151 044</b>

Pts	Natif	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Infractions
2	11302	par conducteur de véhicule à moteur	<b>596 750</b>

Pts	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Infractions
1	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée $\leq$ 50 km/h	<b>1 368 635</b>
1	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée $>$ 50 km/h	<b>2 530 496</b>
1	11303*	<i>par conducteur de véhicule à moteur</i>	<b>684</b>

Récapitulatif "vitesse"		Infractions
au moins 50 km/h		<b>6 860</b>
au moins 40 km/h et moins de 50 km/h		<b>29 081</b>
au moins 30 km/h et moins de 40 km/h		<b>151 044</b>
au moins 20 km/h et moins de 30 km/h		<b>596 750</b>
inférieur à 20 km/h		<b>3 899 815</b>
<b>Total infractions traitées pour excès de vitesse</b>		<b>4 683 550</b>

## Règles de circulation

Pts	Natinf	Circulation	Infractions
3	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	<b>4 369</b>
3	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	<b>12 230</b>
4	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	<b>28 222</b>
3	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	<b>3 110</b>
3	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	<b>9 248</b>
2	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	<b>1 021</b>
4	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	<b>612</b>
3	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	<b>4 035</b>
2	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	<b>5</b>
4	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	<b>580</b>
3	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	<b>34</b>
3	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	<b>63 004</b>
1	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	<b>10 383</b>
2	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	<b>30</b>
2	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	<b>15</b>
3	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	<b>493</b>
2	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	<b>413 301</b>

Pts	Natinf	Dépassement	Infractions
3	06102	Dépassement de véhicule par la droite	<b>5 660</b>
3	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	<b>688</b>
3	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	<b>57</b>
2	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	<b>121</b>
3	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	<b>1 436</b>
3	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	<b>268</b>
3	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	<b>1 884</b>
3	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	<b>722</b>
3	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	<b>571</b>
3	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	<b>126</b>
3	11068	Dépassement irrégulier d'un véhicule circulant sur une voie ferrée empruntant la chaussée	<b>0</b>
3	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	<b>1 632</b>
3	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	<b>647</b>

**Total infractions traitées pour règles de circulation**

**564 504**

## Règles de priorité

Pts	Natinf	Priorité	Infractions
4	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	<b>3 300</b>
4	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	<b>89 251</b>
4	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	<b>4 715</b>
4	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	<b>138 943</b>
4	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	<b>573</b>
4	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	<b>2 534</b>
4	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	<b>3 529</b>
4	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	<b>2 317</b>
4	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	<b>1 112</b>
4	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	<b>8</b>
4	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	<b>7</b>
4	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	<b>4</b>
4	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	<b>156</b>
4	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	<b>3</b>
4	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	<b>186</b>
4	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	<b>270</b>
4	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	<b>64</b>
4	22948	Omission, par conducteur de véhicule ou de troupeau immobilisé de force sur une voie ferrée, de prendre les mesures de sécurité	<b>2</b>
4	00205*	<i>Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute</i>	<b>1</b>

<b>Total infractions traitées pour règles de priorité</b>			<b>246 975</b>
---	--	--	----------------

## Ceintures et casques

Pts	Natinf	Ceintures et casques	Infractions
3	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	<b>200 885</b>
3	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	<b>2 301</b>
3	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	<b>184</b>

<b>Total infractions traitées pour ceintures et casques</b>			<b>203 370</b>
---	--	--	----------------

## Règles administratives

Pts	Natinf	Règles administratives	Infractions
3	7538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	<b>4 652</b>
3	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>31</b>
3	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>22</b>
3	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>5</b>
3	22877	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>16</b>
3	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	<b>1 428</b>

Pts	Natinf	Permis	Infractions
6	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	<b>1</b>
6	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	<b>632</b>
6	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	<b>174</b>
6	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	<b>10</b>
6	11051	Tentative d'obtention, par fausse déclaration, du permis de conduire un véhicule à moteur	<b>1</b>
6	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	<b>18</b>
6	20505	Refus de restituer un permis de conduire annulé	<b>1</b>
6	00054*	<i>Refus de restituer un permis de conduire suspendu ou annulé</i>	<b>1</b>

Pts	Natinf	Plaque	Infractions
6	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	<b>89</b>
6	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	<b>82</b>
6	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	<b>1</b>
6	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	<b>18</b>

<b>Total infractions traitées pour Règles administratives</b>			<b>7 182</b>
---	--	--	--------------

## Entraves et délits de fuite

Pts	Natinf	Entrave	Infractions
6	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	2 217
6	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	113
6	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	11
6	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	9
6	11050	Tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	0
6	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou d'infirmité	283

Pts	Natinf	Délit de fuite	Infractions
6	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	2 652

<b>Total infractions traitées pour entraves et délits de fuite</b>			<b>5 285</b>
--	--	--	--------------

## Dommages corporels

Pts	Natinf	Homicide & blessures avec excès de vitesse	Infractions
6	24001	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	2

Pts	Natinf	Homicide & blessures avec délit de fuite	Infractions
6	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	10
6	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	3
6	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	183

Pts	Natinf	Homicide & blessures sans permis	Infractions
6	24004	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	3
6	24016	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	1

Pts	Natinf	Homicide & blessures - autres	Infractions
6	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	729
6	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	2 538
6	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	298
6	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	19
6	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	34
6	12323	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	198
6	24019	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	103
6	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	8
6	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2

<b>Total infractions traitées pour dommages corporels</b>			<b>4 131</b>
---	--	--	--------------

## Alcoolémie

Pts	Natif	Alcoolémie	Infractions
6	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	<b>1 729</b>
6	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	<b>1 599</b>
6	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	<b>87 470</b>
6	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	<b>175</b>
6	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	<b>9</b>
6	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	<b>1</b>
6	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	<b>56 777</b>
6	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	<b>154</b>
6	22521*	<i>Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office</i>	<b>2</b>

Pts	Natif	Homicide avec alcoolémie	Infractions
6	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>7</b>
6	12313*	<i>Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence</i>	<b>1</b>

Pts	Natif	Blessures avec alcoolémie	Infractions
6	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	<b>36</b>
6	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	<b>3</b>
6	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>1 111</b>
6	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>74</b>
6	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	<b>4</b>
6	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	<b>5</b>
6	13331*	<i>Blessures involontaires avec ITT &lt;= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence</i>	<b>1</b>

<b>Total infractions traitées pour Alcoolémie</b>			<b>149 158</b>
---	--	--	----------------

## Stupéfiants

Pts	Natinf	Usage de stupéfiants	Infractions
6	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	<b>43</b>
6	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	<b>2 089</b>
6	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	<b>466</b>

Pts	Natinf	Homicide & blessures avec usage de stupéfiants	Infractions
6	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	<b>33</b>
6	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	<b>8</b>
6	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	<b>5</b>
6	23989	Blessures involontaires avec incapacité ≤ 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	<b>1</b>
6	23990	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	<b>1</b>
6	23991	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications destinées à établir une conduite après usage de stupéfiants	<b>1</b>

<b>Total infractions traitées pour Stupéfiants</b>			<b>2 647</b>
--	--	--	--------------

Catégories		Synthèse	Infractions
<b>Vitesse</b>	Total		<b>4 683 550</b>
<b>Règles de circulation</b>	Circulation		<b>550 692</b>
	Dépassement		<b>13 812</b>
	Total		<b>564 504</b>
<b>Règles de priorité</b>	Total		<b>246 975</b>
<b>Ceintures et casques</b>	Total		<b>203 370</b>
<b>Règles administratives</b>	Règles administratives		<b>6 154</b>
	Permis de conduire		<b>838</b>
	Plaque d'immatriculation		<b>190</b>
	Total		<b>7 182</b>
<b>Entraves et délits de fuite</b>	Entrave		<b>2 633</b>
	Délit de fuite		<b>2 652</b>
	Total		<b>5 285</b>
<b>Dommages corporels</b>	Homicide & blessures avec excès de vitesse		<b>2</b>
	Homicide & blessures avec délit de fuite		<b>196</b>
	Homicide & blessures sans permis de conduire		<b>4</b>
	Autres homicides & blessures involontaires		<b>3 929</b>
	Total		<b>4 131</b>
<b>Alcoolémie</b>	Alcoolémie		<b>147 916</b>
	Homicide involontaire avec alcoolémie		<b>8</b>
	Blessures involontaires avec alcoolémie		<b>1 234</b>
	Total		<b>149 158</b>
<b>Stupéfiants</b>	Usage de stupéfiants		<b>2 598</b>
	Homicides et blessures involontaires avec stupéfiants		<b>49</b>
	Total		<b>2 647</b>
<b>Nombre d'infractions traitées</b>			<b>5 866 802</b>

### Contraventions de 2<sup>ème</sup> classe

Pts	Classe	Natinf	Circulation	Contraventions
3	2 <sup>ème</sup>	00217	Changement de direction d'un véhicule effectué sans avertissement préalable	<b>12 230</b>
3	2 <sup>ème</sup>	06292	Circulation sur une bande d'arrêt d'urgence	<b>4 035</b>
2	2 <sup>ème</sup>	23800	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	<b>413 301</b>

### Récapitulatif des contraventions de 2<sup>ème</sup> classe

Nombre de contraventions à 2 points	<b>413 301</b>
Nombre de contraventions à 3 points	<b>16 265</b>
<b>Total des contraventions de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>429 566</b>

### Contraventions de 3<sup>ème</sup> classe

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse inférieurs à 20 km/h	Contraventions
1	3 <sup>ème</sup>	25387	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée > 50 km/h	<b>2 530 496</b>

### Récapitulatif des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe

Nombre de contraventions à 1 point	<b>2 530 496</b>
<b>Total des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 530 496</b>

## Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 40 km/h et de moins de 50 km/h	Contraventions
4	4 <sup>ème</sup>	21527	par conducteur de véhicule à moteur	<b>29 081</b>

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 30 km/h et de moins de 40 km/h	Contraventions
3	4 <sup>ème</sup>	11301	par conducteur de véhicule à moteur	<b>151 044</b>

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse d'au moins 20 km/h et de moins de 30 km/h	Contraventions
2	4 <sup>ème</sup>	11302	par conducteur de véhicule à moteur	<b>596 750</b>

Pts	Classe	Natif	Excès de vitesse inférieur à 20 km/h	Contraventions
1	4 <sup>ème</sup>	25386	par conducteur de véhicule à moteur, vitesse maximale autorisée <= 50 km/h	<b>1 368 635</b>
1	4 <sup>ème</sup>	11303*	par conducteur de véhicule à moteur	<b>684</b>

Pts	Classe	Natif	Circulation	Contraventions
3	4 <sup>ème</sup>	00201	Arrêt ou stationnement dangereux d'un véhicule	<b>4 369</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00256	Circulation de véhicule en sens interdit	<b>28 222</b>
3	4 <sup>ème</sup>	06093	Circulation d'un véhicule en marche normale sur la partie gauche d'une chaussée à double sens de circulation	<b>3 110</b>
3	4 <sup>ème</sup>	06096	Conduite d'un véhicule sans laisser une distance de sécurité avec le véhicule qui précède	<b>9 248</b>
2	4 <sup>ème</sup>	06117	Circulation d'un véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	<b>1 021</b>
4	4 <sup>ème</sup>	06212	Exécution d'un demi-tour ou d'une marche arrière sur une autoroute	<b>612</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11052	Circulation de véhicule, de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, en un lieu dépourvu d'éclairage public	<b>580</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11053	Arrêt ou stationnement de véhicule de nuit ou par visibilité insuffisante, sans éclairage ni signalisation, sur chaussée dépourvue d'éclairage public	<b>34</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11325	Franchissement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	<b>63 004</b>
1	4 <sup>ème</sup>	11326	Chevauchement d'une ligne continue par le conducteur d'un véhicule	<b>10 383</b>
2	4 <sup>ème</sup>	22919	Arrêt ou stationnement de véhicule sur la bande centrale séparative des chaussées d'une autoroute	<b>15</b>
3	4 <sup>ème</sup>	23082	Conduite d'un véhicule sans respecter la distance de sécurité imposée avec le véhicule qui précède - ouvrage routier présentant des risques particuliers	<b>493</b>

## Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (suite)

Pts	Classe	Natinf	Dépassement	Contraventions
3	4 <sup>ème</sup>	06102	Dépassement de véhicule par la droite	<b>5 660</b>
3	4 <sup>ème</sup>	06105	Dépassement de véhicule à une intersection de routes	<b>688</b>
3	4 <sup>ème</sup>	06108	Dépassement sur la voie la plus à gauche d'une chaussée à double sens de plus de deux voies	<b>57</b>
2	4 <sup>ème</sup>	06109	Accélération par le conducteur d'un véhicule sur le point d'être dépassé	<b>121</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11054	Dépassement de véhicule sans avertissement préalable nécessaire du conducteur dépassé	<b>1 436</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11055	Dépassement d'usager sans se porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage	<b>268</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11056	Dépassement de véhicule sur la moitié gauche de la chaussée en gênant la circulation en sens inverse	<b>1 884</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11057	Dépassement sans visibilité suffisante vers l'avant sur une chaussée à double sens de circulation	<b>722</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11058	Retour prématuré sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement	<b>571</b>
3	4 <sup>ème</sup>	11067	Dépassement par la gauche d'un véhicule tournant à gauche	<b>126</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22060	Dépassement de véhicule sans possibilité de retour bref dans le courant normal de la circulation	<b>1 632</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22900	Dépassement entrepris par un véhicule sur le point d'être dépassé	<b>647</b>

Pts	Classe	Natinf	Priorité	Contraventions
4	4 <sup>ème</sup>	00202	Refus de priorité par conducteur de véhicule à un piéton régulièrement engagé dans la traversée d'une chaussée	<b>3 300</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00203	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt absolu imposé par le panneau "stop" à une intersection de routes	<b>89 251</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00207	Refus de priorité à droite à une intersection de routes	<b>4 715</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00210	Inobservation par conducteur de véhicule de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant	<b>138 943</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00221	Refus de priorité par conducteur de véhicule venant d'une voie non ouverte à la circulation publique ou d'une aire de stationnement	<b>573</b>
4	4 <sup>ème</sup>	06091	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant un carrefour à sens giratoire	<b>2 534</b>
4	4 <sup>ème</sup>	06111	Refus de priorité à une intersection de routes où l'obligation de céder le passage est signalée	<b>3 529</b>
4	4 <sup>ème</sup>	06112	Refus de priorité à une intersection par conducteur venant de marquer l'arrêt au "stop"	<b>2 317</b>
4	4 <sup>ème</sup>	06223	Refus de priorité par conducteur d'un véhicule tournant à gauche	<b>1 112</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11059	Refus de priorité au train ou au matériel circulant sur une voie ferrée traversant ou suivant la route	<b>8</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11060	Franchissement de passage à niveau avec un véhicule risquant d'être immobilisé sur la voie ferrée	<b>7</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11062	Franchissement de passage à niveau à l'approche d'un train	<b>4</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11063	Inobservation par conducteur de l'arrêt imposé par la fermeture des barrières d'un passage à niveau de voie ferrée	<b>156</b>

## Contraventions de 4<sup>ème</sup> classe (suite)

Pts	Classe	Natif	Priorité (suite)	Contraventions
4	4 <sup>ème</sup>	11064	Refus par conducteur d'obtempérer aux injonctions d'un garde lors de la traversée de voie ferrée à un passage à niveau	<b>3</b>
4	4 <sup>ème</sup>	11077	Refus de priorité à un véhicule d'intérêt général prioritaire usant des avertisseurs spéciaux à une intersection	<b>186</b>
4	4 <sup>ème</sup>	22917	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation	<b>270</b>
4	4 <sup>ème</sup>	22918	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une autoroute	<b>64</b>
4	4 <sup>ème</sup>	22948	Omission, par conducteur de véhicule ou de troupeau immobilisé de force sur une voie ferrée, de prendre les mesures de sécurité	<b>2</b>
4	4 <sup>ème</sup>	00205*	Refus de priorité par conducteur de véhicule abordant une route à grande circulation ou une autoroute	<b>1</b>

Pts	Classe	Natif	Ceintures et casques	Contraventions
3	4 <sup>ème</sup>	12929	Conduite sans port de la ceinture de sécurité d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement	<b>200 885</b>
3	4 <sup>ème</sup>	12931	Conduite d'une motocyclette sans port d'un casque homologué	<b>2 301</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22921	Conduite d'un tricycle ou quadricycle à moteur sans port d'un casque homologué	<b>184</b>

Pts	Classe	Natif	Règles administratives	Infractions
3	4 <sup>ème</sup>	7538	Conduite d'un véhicule à moteur avec un permis de conduire non prorogé	<b>4 652</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22874	Conduite d'un taxi ou d'une voiture de remise sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>31</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22875	Conduite d'une ambulance sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>22</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22876	Conduite d'un véhicule affecté au ramassage scolaire sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>5</b>
3	4 <sup>ème</sup>	22877	Conduite d'un véhicule de transport public de personnes sans attestation préfectorale délivrée après vérification médicale de l'aptitude physique	<b>16</b>
3	4 <sup>ème</sup>	25611	Conduite d'un véhicule à moteur sans respecter une restriction d'usage mentionnée sur le permis de conduire	<b>1 428</b>

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Contraventions
6	4 <sup>ème</sup>	13322	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur compris entre 0,5 et 0,8 g/l de sang ou 0,25 et 0,40 mg/l d'air expiré	<b>56 777</b>
6	4 <sup>ème</sup>	25434	Conduite de véhicule de transport en commun avec un taux d'alcool compris entre 0,2 et 0,8 g/l de sang ou entre 0,10 et 0,40 mg/l d'air expiré	<b>154</b>

Récapitulatif des contraventions de 4 <sup>ème</sup> classe	
Nombre de contraventions à 1 point	<b>1 379 702</b>
Nombre de contraventions à 2 points	<b>597 907</b>
Nombre de contraventions à 3 points	<b>454 517</b>
Nombre de contraventions à 4 points	<b>305 470</b>
Nombre de contraventions à 6 points	<b>56 931</b>
<b>Total des contraventions de 4<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 794 527</b>

## Contraventions de 5<sup>ème</sup> classe

Pts	Classe	Natinf	Excès de vitesse d'au moins 50 km/h	Contraventions
6	5 <sup>ème</sup>	21526	par conducteur de véhicule à moteur	<b>6 822</b>
4	5 <sup>ème</sup>	21538*	par titulaire du permis de conduire depuis moins de deux ans	<b>1</b>

Pts	Classe	Natinf	Circulation	Contraventions
2	5 <sup>ème</sup>	07557	Usage d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	<b>5</b>
2	5 <sup>ème</sup>	22909	Détention ou transport d'appareil, dispositif ou produit destiné à déceler ou perturber les instruments de constatation des infractions routières	<b>30</b>

Récapitulatif des contraventions de 5 <sup>ème</sup> classe	
Nombre de contraventions à 2 points	<b>35</b>
Nombre de contraventions à 4 points	<b>1</b>
Nombre de contraventions à 6 points	<b>6 822</b>
<b>Total des contraventions de 5<sup>ème</sup> classe</b>	<b>6 858</b>

## Délits

Pts	Classe	Natinf	Vitesse	Délits
6	Délit	22037	Récidive d'excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur	<b>37</b>

Pts	Classe	Natinf	Permis de conduire	Délits
6	Délit	02273	Obtention par fausse déclaration d'un permis de conduire un véhicule à moteur	<b>1</b>
6	Délit	05707	Conduite d'un véhicule à moteur malgré une suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire	<b>632</b>
6	Délit	06246	Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire	<b>174</b>
6	Délit	06247	Refus de restituer un permis de conduire après notification de sa rétention conservatoire	<b>10</b>
6	Délit	11051	Tentative d'obtention, par fausse déclaration, du permis de conduire un véhicule à moteur	<b>1</b>
6	Délit	20504	Refus de restituer un permis de conduire suspendu	<b>18</b>
6	Délit	20505	Refus de restituer un permis de conduire annulé	<b>1</b>
6	Délit	00054*	Refus de restituer un permis de conduire suspendu ou annulé	<b>1</b>

Pts	Classe	Natinf	Plaque d'immatriculation	Délits
6	Délit	00045	Mise en circulation de véhicule à moteur ou remorque muni de plaque ou d'inscription inexacte	<b>89</b>
6	Délit	00048	Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	<b>82</b>
6	Délit	00049	Fausse déclaration sur propriétaire de véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire	<b>1</b>
6	Délit	25123	Usurpation de plaque d'immatriculation - numéro attribué à un autre véhicule à moteur	<b>18</b>

Pts	Classe	Natinf	Entrave	Délits
6	Délit	00050	Refus par le conducteur d'un véhicule d'obtempérer à une sommation de s'arrêter	<b>2 217</b>
6	Délit	00179	Refus de se soumettre aux vérifications relatives au véhicule ou au conducteur	<b>113</b>
6	Délit	02271	Entrave à la circulation sur une voie publique	<b>11</b>
6	Délit	06245	Obstacle par un conducteur à l'immobilisation administrative de son véhicule	<b>9</b>
6	Délit	11050	Tentative d'entrave à la circulation sur une voie publique	<b>0</b>
6	Délit	25124	Refus, par le conducteur d'un véhicule, d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, dans des circonstances exposant directement autrui à un risque de mort ou	<b>283</b>

Pts	Classe	Natinf	Délit de fuite	Délits
6	Délit	00042	Délit de fuite après accident par conducteur de véhicule terrestre	<b>2 652</b>

Pts	Classe	Natinf	Usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	22988	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre au dépistage de produits stupéfiants	<b>43</b>
6	Délit	23761	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants	<b>2 089</b>
6	Délit	23762	Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'empire d'un état alcoolique	<b>466</b>

## Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec excès de vitesse	Délits
6	Délit	24001	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur après excès de vitesse d'au moins 50 km/h	2

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec usage de stupéfiants	Délits
6	Délit	23758	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	33
6	Délit	23759	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	8
6	Délit	23760	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant fait usage de stupéfiants	5
6	Délit	23989	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur ayant refusé vérif. destinées à établir conduite après usage de stupéfiants	1
6	Délit	23990	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à	1
6	Délit	23991	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur ayant refusé les vérifications destinées à établir une conduite après usage de stupéfiants	1

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires avec délit de fuite	Délits
6	Délit	00034	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	10
6	Délit	00035	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	3
6	Délit	24000	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur et délit de fuite	183

Pts	Classe	Natif	Homicide & blessures involontaires sans permis de conduire	Délits
6	Délit	24004	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur non titulaire du permis de conduire	3
6	Délit	24016	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conduct. de véhicule terrestre à moteur dont le permis de conduire a été retenu	1

Pts	Classe	Natif	Autres homicide & blessures involontaires	Délits
6	Délit	00222	Blessures involontaires avec incapacité supérieure à 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	729
6	Délit	00223	Blessures involontaires avec incapacité n'excédant pas 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur	2 538
6	Délit	00224	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur	298
6	Délit	12314	Homicide involontaire par conducteur véhicule terrestre à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	19
6	Délit	12315	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	34
6	Délit	12323	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terr. à moteur et violation manif. délibérée obligation sécurité ou prudence	198
6	Délit	24019	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	103
6	Délit	24020	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrestre à moteur commises avec au moins deux circonstances aggravantes	8
6	Délit	24021	Homicide involontaire par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur commis avec au moins deux circonstances aggravantes	2

## Délits (suite)

Pts	Classe	Natif	Alcoolémie	Délits
6	Délit	00041	Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	<b>1 729</b>
6	Délit	00051	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique	<b>1 599</b>
6	Délit	01247	Conduite véhicule sous empire état alcoolique caractérisé : taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré	<b>87 470</b>
6	Délit	08544	Récidive de conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique	<b>175</b>
6	Délit	09009	Récidive de conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste	<b>9</b>
6	Délit	09164	Récidive de refus par conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique	<b>1</b>
6	Délit	22521*	Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications tendant à établir l'état alcoolique à la suite d'un contrôle d'office	<b>2</b>

Pts	Classe	Natif	Homicide involontaire avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00064	Homicide involontaire par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>7</b>
6	Délit	12313*	Homicide involontaire - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence	<b>1</b>

Pts	Classe	Natif	Blessures involontaires avec alcoolémie	Délits
6	Délit	00025	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	<b>36</b>
6	Délit	00026	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur en état d'ivresse manifeste	<b>3</b>
6	Délit	00257	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>1 111</b>
6	Délit	00258	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur de véhicule terrestre à moteur sous l'empire d'un état alcoolique	<b>74</b>
6	Délit	01241	Blessures involontaires avec incapacité > 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	<b>4</b>
6	Délit	06221	Blessures involontaires avec incapacité <= 3 mois par conducteur véhicule terrest. à moteur ayant refusé vérifications état alcoolique	<b>5</b>
6	Délit	13331*	Blessures involontaires avec ITT <= 3 mois - conduite en état alcoolique et violation manifestement délibérée obligation sécurité ou prudence	<b>1</b>

Récapitulatif des délits	
Nombre de délits à 6 points	<b>105 355</b>
Nombre de délits à 8 points	<b>0</b>
<b>Total des délits</b>	<b>105 355</b>

## Synthèse

Nombre de contraventions à 2 points	<b>413 301</b>
Nombre de contraventions à 3 points	<b>16 265</b>
<b>Total des contraventions de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>429 566</b>

Nombre de contraventions à 1 point	<b>2 530 496</b>
<b>Total des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 530 496</b>

Nombre de contraventions à 1 point	<b>1 379 702</b>
Nombre de contraventions à 2 points	<b>597 907</b>
Nombre de contraventions à 3 points	<b>454 517</b>
Nombre de contraventions à 4 points	<b>305 470</b>
Nombre de contraventions à 6 points	<b>56 931</b>
<b>Total des contraventions de 4<sup>ème</sup> classe</b>	<b>2 794 527</b>

Nombre de contraventions à 2 points	<b>35</b>
Nombre de contraventions à 4 points	<b>1</b>
Nombre de contraventions à 6 points	<b>6 822</b>
<b>Total des contraventions de 5<sup>ème</sup> classe</b>	<b>6 858</b>

Nombre de délits à 6 points	<b>105 355</b>
Nombre de délits à 8 points	<b>0</b>
<b>Total des délits</b>	<b>105 355</b>

<b>Nombre d'infractions traitées</b>	<b>5 866 802</b>
--------------------------------------	------------------

## Synthèse générale 2007

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<b>Total</b>
Dossiers traités	4 000 763	1 851 890	5 852 653
Infractions traitées	4 013 346	1 853 456	5 866 802
Points retirés	6 888 133	2 658 884	9 547 017
Permis au solde nul	82 355	6 343	88 698
Dossiers rétablis	1 011 656	419 401	1 431 057

Dossiers traités par tranches d'âge	< ou = 25 ans	de 26 à 35 ans	de 36 à 50 ans	de 51 à 65 ans	> 65 ans
<i>Hommes</i>	498 013	950 527	1 327 041	906 905	318 277
Pourcentage par tranche d'âge	12,4%	23,8%	33,2%	22,7%	8,0%
<b>Total des dossiers <i>hommes</i> traités :</b>	<b>4 000 763</b>	<b>Pourcentage sur l'ensemble :</b>		<b>68,36%</b>	
<i>Femmes</i>	212 697	453 677	680 818	407 562	97 136
Pourcentage par tranche d'âge	11,5%	24,5%	36,8%	22,0%	5,2%
<b>Total des dossiers <i>femmes</i> traités :</b>	<b>1 851 890</b>	<b>Pourcentage sur l'ensemble :</b>		<b>31,64%</b>	
Répartition <i>Hommes</i>	8,5%	16,2%	22,7%	15,5%	5,4%
Répartition <i>Femmes</i>	3,6%	7,8%	11,6%	7,0%	1,7%
<b>Ensemble des dossiers</b>	<b>710 710</b>	<b>1 404 204</b>	<b>2 007 859</b>	<b>1 314 467</b>	<b>415 413</b>
Pourcentage par tranche d'âge	12,1%	24,0%	34,3%	22,5%	7,1%

Infractions traitées par points	1 point	2 points	3 points	4 points	6 points
Total infractions : 5 866 802	3 910 198	1 011 243	470 782	305 471	169 108

Infractions traitées par catégories	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	Pourcentage
Vitesse	3 114 058	1 569 492	4 683 550	79,83%
Règles de circulation	410 271	154 233	564 504	9,62%
Règles de priorité	176 379	70 596	246 975	4,21%
Ceintures et casques	161 417	41 953	203 370	3,47%
Règles administratives	5 774	380	6 154	0,10%
Délits (hors vitesse, dommages corporels, alcoolémie)	8 075	836	8 911	0,15%
Dommages corporels (hors alcoolémie)	3 035	1 145	4 180	0,07%
Alcoolémie	134 337	14 821	149 158	2,54%
<b>Ensemble des infractions</b>	<b>4 013 346</b>	<b>1 853 456</b>	<b>5 866 802</b>	<b>100,00%</b>

Infraction s par classe	2 <sup>ème</sup> classe	3 <sup>ème</sup> classe	4 <sup>ème</sup> classe	5 <sup>ème</sup> classe	Délits	Total
Hommes	303 827	1 677 115	1 932 104	6 372	93 928	4 013 346
Femmes	125 739	853 381	862 423	486	11 427	1 853 456
<b>TOTAL</b>	<b>429 566</b>	<b>2 530 496</b>	<b>2 794 527</b>	<b>6 858</b>	<b>105 355</b>	<b>5 866 802</b>

# Aspects méthodologiques

---

## **Sources :**

Les sources ayant servi à l'élaboration de cette brochure émanent du Service du Fichier national des permis de conduire géré par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales.

## **Lexique :**

- Dossier traité : dossier ouvert et instruit par le service du Fichier national des permis de conduire lorsqu'une ou plusieurs infractions (en cas de cumul d'infractions) sont commises le même jour, par un conducteur.
- Permis au solde nul : expression synonyme de « permis invalidé » pour défaut de points.
- Dossier rétabli : permis de conduire ayant recouvré l'intégralité de ses points, après un délai de 3 ans sans commission d'une nouvelle infraction.
- Code NATINF : code attribué par le ministère de la justice, à chaque infraction en fonction de sa nature. L'ensemble de ces codes constituent une nomenclature nationale utilisée par tous les services de l'Etat.

## **Remarques :**

Les infractions répertoriées dans la présente brochure sont uniquement celles ayant fait l'objet d'un retrait de points effectif (ne sont pas comptabilisées les affaires en cours devant les juridictions judiciaires).



Pour tous renseignements complémentaires:

**Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales  
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
Sous-Direction de la Circulation et de la Sécurité Routières  
Bureau de la Sécurité et de la Réglementation Routières**

**Place Beauvau 75008 PARIS**

Courriel : [DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr](mailto:DLPAJ-CSR-SecuriteRoutiere@interieur.gouv.fr)

**Les statistiques de la Direction des Libertés Publiques et des  
Affaires Juridiques peuvent être également consultées  
depuis le site de la direction : <http://dlpaj.mi>**

*Rédacteurs :*

*Olivier FORGET, commandant de police,  
Bernard AMBROISE, assistant statisticien,  
Franck ASLANIAN, assistant statisticien.*